
TORONTO – Réunion ouverte du Conseil du GNSO

Mercredi 17 octobre 2012 – 15h00 - 18h30

ICANN - Toronto, Canada

STÉPHANE VAN GELDER: ...demander à tous d'éteindre leurs téléphones portables et nous allons commencer. Nous avons un ordre du jour assez pour cette réunion de Toronto.

Nous allons commencer avec plusieurs présentations de la part des parties prenantes et des directeurs des différents conseils et nous allons passer à l'agenda du Conseil.

Je vais demander à l'opérateur de commencer l'enregistrement.

OPÉRATRICE: Vous pouvez commencer.

STÉPHANE VAN GELDER: Opératrice, pouvez-vous confirmer?

OPÉRATRICE: Oui, vous pouvez commencer.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

STÉPHANE VAN GELDER: Oui. Bienvenue à tout le monde à la réunion de Toronto du GNSO. Comme d'habitude, c'est une réunion ouverte et nous allons commencer en partant du groupe des directeurs des différentes parties prenantes et différents leaders des groupes qui complètent le GNSO. Et nous allons leur demander de discuter les thèmes, les sujets qu'ils vont discuter avec nous. C'est notre opportunité pour le Conseil et pour les leaders, l'équipe leadership d'engager, de participer et de discuter les points, les certains thèmes. Il n'y a pas d'ordre du jour là dessus à part que l'on peut simplement avoir des gens qui s'approchent, qui approchent et qui parlent des sujets qu'ils veulent discuter.

Nous avons un processus complètement hasard. Nous voyons que David n'est peut-être pas là. Mais Keith est là. On peut demander à Keith de venir et de nous donner sa présentation, s'il vous plaît.

KEITH DRAZEK: Merci Stéphane. Je peux m'assurer que David n'est pas là. Je ne le vois pas. Donc voilà.

Je suis Keith Drazek, directeur de partie prenante du groupe des registres. Je sais que nous avons un ordre du jour compliqué et très occupé. Le groupe de registres est inclus dans beaucoup de discussions durant la semaine déjà et je m'attends à ce qu'il y ait plus de discussions surtout sur la clearinghouse des marques déposées et le processus des plaintes IP et du sunrise. Nous avons beaucoup fait de travail déjà sur ce sujet. Le dialogue qui a pris place entre toutes les parties intéressées et parties prenantes était longuement duus. Nous apprécions vraiment l'engagement du personnel ICANN et les membres du Board et les membres de la communauté pour leur volonté à s'engager dans la



discussion, dans le dialogue sur ces sujets de clearinghouse, de marques déposées. Et cela va être une partie critique de la mise en place du nouveau programme gTLD.

Aussi, oui. Le NTAG. Le groupe NTAG s'est formé il y a quelques mois pour fournir une opportunité pour les candidats aux nouveaux gTLD pour participer des discussions du politique et il y a eu une réunion cette semaine où il y avait beaucoup de monde et elle était très bien coordonnée. Je voulais vous dire que les membres de partie prenante du registre apprécient vraiment le progrès avec le NTAG. C'est très positif. L'énergie, l'expertise de NTAG, ce qu'a amené NTAG à la communauté sur les sujets qui ont été discutés aussi vraiment sur notre groupe de partie prenante a été vraiment valable et a été beaucoup apprécié.

Et ensuite, durant notre propre réunion, nous avons pris connaissance des services excellents qui ont été faits par M. Maher, notre directeur sortant. Il a fait une grande partie de la formation de notre groupe dans beaucoup d'autres sens. Il termine son mandat et nous voulons reconnaître cela ici. Merci encore pour votre travail, David.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. David est là. Il est timide. Merci Dave pour les années de travail et de service. Il est là. Le voilà.

Merci beaucoup Steve. Est-ce qu'il y a des questions? Est-ce qu'il y a des questions des conseillers GNSO?

Matt, merci. Matt nous – on lui dira la mise à jour de la part des registraires maintenant.

MATT SERLIN:

Merci Stéphane. Moi aussi, comme Keith, je vais être bref. Et nous voulons vous donner une mise à jour de ce qu'on nous a donné depuis Prague.

Nous avons parlé cette semaine du RAA dans nos réunions. Entre nous, on a partagé [pi 05:50] nos membres. Nous avons mis une mise à jour complète sur les statuts des négociations et aussi des discussion avec la communauté et les sessions d'intérêt public.

Nous aussi essayons de terminer la chose avant la fin de l'année. Il y a une demie-douzaine d'entre nous qui sont inclus avec le personnel ICANN aussi pour à peu près une bonne partie de l'année. Nous espérons que nous allons pouvoir continuer et résumer cela d'ici la fin de l'année. Et, finalement on verra RAA qui sera prêt pour la période de commentaires publics au début de l'année 2013.

il y a eu beaucoup de discussions cette semaine au sujet du comment l'ICANN lui-même change avec les nouveaux gTLD. Et on a été très actifs durant ces discussions. Les discussions avec les parties prenantes, les regroupements différents sur notre révision lundi des statuts. Nous avons publié les mises à jour des statuts. Nous sommes rendus à un point maintenant où nous avons des informations à réviser, des informations qui parlent de comment nous proposons de changer les statuts. Nous espérons encore une fois d'avoir cela complété d'ici la réunion de Pékin. Nous espérons changer les statuts en prenant compte des nouveaux gTLD. Je voudrais juste terminer en exprimant de la part du groupe des registrars de remercier tous les conseillers du GNSO, spécialement pour M. Van Gelder. Si vous voyez cette trompette, cet



instrument, ne vous inquiétez pas. C'est quelque chose qu'on lui a donné. J'espère qu'il va voyager avec cela dans des réunions à venir. Mais, de la part de notre groupe et de la communauté, je voudrais vous remercier pour votre leadership du Conseil durant les années passées, spécialement notre groupe. Nous apprécions vraiment le bon travail que vous avez fait.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci pour le cadeau que vous m'avez donné. Je l'ai déjà adopté comme vous le voyez. C'est un instrument de musique que j'aime beaucoup.

Est-ce que je peux demander à John de venir?

JOHN BERARD: John Berard avec le groupe business. Durant les dernières réunions, il y a eu des discussions sur les applications du groupe de travail sur l'article 29 et la réponse de ICANN est venue dans la conversation à propos du RAA. Pourrait-on savoir ce que vous en pensez?

MATT SERLIN: Oui. Encore une fois, ce problème a été soulevé. Nous sommes au courant. Nous avons eu une autre discussion sur l'article 29. Je voudrais suggérer que la lettre est basée sur la version précédente que nous avons sur le RAA.

Je pense que la proposition que nous avons mise à l'avant qui est une motion en deux parties de rétention de données d'une vie de six mois pour les enregistrements plus deux ans de structure et la validation des

adresses courriel ou des numéros de téléphone après la résolution du nom du DNS. Je pense que nous allons continuer de pousser un peu plus là-dessus.

JOHN BERARD: Vous n'avez pas peur qu'il y ait des ensembles de règlements séparés pour des registrars différents?

MATT SERLIN: Non. Nous n'avons pas eu, on n'a pas trouvé d'autres termes que le terme "opt out." C'était désengagé, disons. Les mécanismes que nous pourrions trouver – pour essayer de continuer à trouver un niveau d'entente entre les registrars et les juridictions. Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Wolf?

WOLF-ULRICH KNOBEN: J'ai une question pour vous deux. C'est une question que j'aurais pu déjà soulever il y a quelques années. Je suis intéressé à savoir comment est-ce que vous coopérer à l'intérieur de vos propres groupes. Est-ce qu'il y a des éléments spécifiques auxquels vous faites face? Comment est-ce que vous coopérez à l'intérieur de vos groupes?

MATT SERLIN: À ma perspective, il y a beaucoup de similarités entre les registraires et les registres, les deux groupes. Et il y a des choses qui sont reliées aux

mécanismes dans lesquels les contrats sont négociés ou mis en place. Nous avons aussi des perspectives de business différents, bien sûr, en termes de la façon nous faisons face aux consommateurs, bien sûr, des deux côtés. Mais, bien sûr, tout cela va changer alors que nous allons vers les TLD. Nous allons vers les TLD. Je pense que la coopération entre les parties, des parties contractées des deux groupes va vraiment continuer à évoluer et nous allons probablement nous rapprocher en avant de l'avant.

KEITH DRAZEK:

Merci Matt. En réponse à votre question comment nous travaillons ensemble, nous avons des téléconférences, nous avons des réunions, d'éventuelles conférences au téléphone. Nous parlons des problèmes spécifiques. Souvent, c'est un dialogue très sain. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur les problèmes mais notre groupe de registres, par exemple - en fait les registrars sont nos clients. Donc c'est important ce que nos clients pensent, bien sûr. Donc c'est important que nous participions avec eux, que nous comprenions leurs perspectives et leurs positions. Donc il y a la coordination de manière régulière. Au niveau de la structure, les régistres – c'est un groupe de centaines de compagnies et d'entités. Et les registres, de façon historique, sont 13 ou 14.

Et quand on regarde de l'avant à l'introduction des nouveaux gTLD, on va utiliser de nouvelles parties contractuelles dans nos regroupements. Les registres vont ressembler plus aux régistres au niveau de la structure, au niveau probablement de l'importance du comité exécutif de comment le comité exécutif va avoir un rôle de coordination.

Et comme Matt l'a dit, nous avons des intérêts similaires en tant que parties contractuelles. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais c'est tout à fait naturel – non – Il y a une collaboration à peu près naturelle.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Merci Matt. Merci Keith.

La prochaine présentation que nous avons, c'est pour les groupes non-commerciaux. Je pense que David va faire sa présentation avant de prendre son siège au Conseil plus tard.

Et on m'a demandé de demander aux gens qui parlent s'ils pouvaient clairement donner leurs noms pour la transcription.

DAVID CAKE: Merci Stéphane. Je suis David Cake, le président intérimaire du groupe non-commercial.

Nous avons fait beaucoup de travail sur la conférence politique vendredi avant la réunion. Ça s'est bien déroulé. Merci à tous qui ont participé, tout le monde qui a parlé ou soutenu, surtout Fadi qui est intervenu à cette conférence.

Je suis très heureux avec le déroulement. Et on a parlé des conférences de politiques futures. Et nous sommes en train de planifier d'en avoir une avant Pékin. Donc, essayez d'arriver plus tôt et d'y participer.

Egalement, on a discuté les questions politiques lors de notre réunion. On analyse encore des changements à l'URS qui pourraient se produire

dans la phase de mise en œuvre. Nous regardons les préoccupations de droits de l'homme et les intégrer dans le processus ICANN.

Nous suivons toutes les discussions de WHOIS avec beaucoup d'intérêt, s'assurer comment les questions de protection de la vie privée soient continues, comment la vie privée peut continuer à être protégé. Et les réponses, comme l'article 29, le groupe de travail de l'article 29. On a lancé une lettre pour leur demander de venir dans la dernière réunion. On est content de la réponse.

C'est à peu près tout pour mon rapport. Nous avons analysé beaucoup de questions de politique et nous sommes très contents du travail jusqu'à présent. Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci beaucoup David. Des questions pour le NCUC? Merci David.

Prochaine chose: le groupe des préoccupations NPOC. Alain est ici pour nous faire la mise à jour du NPOC.

ALAIN BERRANGER: Merci Stéphane. Je voulais vous parler du travail de notre groupe depuis Prague. Nous nous sommes concentrés sur nos efforts de outreach aux organisations à but non-lucratif qui n'ont pas rejoint ICANN par le passé. Par exemple, telecenter.org, une association globale de télécentres située aux Philippines the World Summit Award. On a créé un comité de programme. On a demandé une commission de nomination et d'évaluation et nous avons nommé trois personnes – Marie-Laure Lemineur comme président de la commission du programme. Elle se

trouve ici dans la pièce avec nous. Et deux collègues d'Afrique, Poncelet Ileleji de la Gambie et Olivier Kouami du Togo comme co-présidents. Et les deux derniers collègues ont accepté de mener le recrutement en Afrique et pour l'Afrique anglophone et Olivier pour l'Afrique francophone et l'autre. Ce n'est pas une séparation coloniale mais c'est tout simplement pour la question de pratique.

Et comme on a eu un débat musclé sur la Voix NPOC, une liste publique, sur la protection des INGO et des ONG en général avec les cosiderations PDP à venir.

Et les indications étaient que, clairement, il y avait un consensus qu'une protection spéciale pour certains ouvre les portes du déluge pour les autres. Probablement pas une surprise. Depuis Prague, nous avons conçu une stratégie outreach NPOC de deux ans comme notre intervenant ce matin nous a dit M. de l'Université de York, une stratégie d'exclusivité à Bakou.

Nous allons livrer le contenu en collaboration avec le NCUC, donc Marie-Laure et Poncelet, vont gérer cette réunion avec les commentaires du NCUC. Donc ce qui important, c'est la société civile dans la gouvernance internet.

Nous venons à peine d'une réunion avec la commission NCSG. On avait des problèmes de membres. Je suis heureux de dire que nous avons peaufiner ces détails dans le groupe de parties prenantes, le formulaire des groupes de parties prenantes, le formulaire de candidature et les critères d'admission ainsi que les ressources nécessaires. Et, dans quelques jours, ce devrait être les affaires comme d'habitude et on



devrait avoir besoin de l'aide du personnel pour éviter un risque de réputation et, finalement, résoudre une fois pour toutes cette question.

On pense que tout retard additionnel, les questions de membres et de l'outreach sont très proches et tout retard pourrait être crucial. Je voudrais souligner les incertitudes suivantes avec le traitement des nouvelles candidatures de manière abrégée, plus rapide. Et nous continuons à recruter des membres NPOC et les membres NCSG en premier sur une base continue et régulière. 30% des membres actuels mais 60% si vous considérez uniquement – donc la plupart des nouveaux membres sont des pays en voie de développement. Nous avons – ces statistiques demeurent modestes.

Nous voulons une participation robuste dans le WSIS World Summit on Information Society en 2012 à Genève en collaboration avec la fondation globale du partenariat de [pi 20:45] connaissance – global knowledge partnership foundation.

On a parlé pendant 90 minutes du modèle multipartite. Sam Lafranco a fait une très bonne présentation de l'Université de York ici à Toronto et Rinalia Adbul Rahim et Evan Leibovitch de At-Large également. C'était un succès franc. Et nous devrions avoir également des succès à Genève et Pékin. Nous n'avons pas épuisé le sujet en 90 minutes comme vous pouvez l'imaginer.

Je suis désolé de dire que trois de nos membres africains n'ont pas pu venir à Toronto pour des difficultés de visas. Également, tristement, j'ai dû accepter Lori Schulman de partir pour des raisons personnelles. Nous sommes très tristes de perdre son expertise et nous lui souhaitons

bonne chance. Nous allons nommer un président intérimaire jusqu'à ce qu'on peut appliquer les provisions de la charte NPOC.

Nous devons avoir une seconde réunion à Toronto sur l'impact des nouveaux gTLD sur les communautés ONG à but non-lucratif. Mais les panélistes n'ont pas pu trouver le temps. Donc on va le faire à Pékin.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Alain. Il y a des questions pour NPOC? Oui Mary.

MARY WONG: Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt j'aimerais remercier Alain d'avoir mentionné les activités du NCSG dans son ensemble en coopération. Et quelqu'un qui est élu du NCUC avant d'avoir la structure SG et réélu par les membres SGY depuis que NCSG élit et opère comme une SG. Merci Alain.

STÉPHANE VAN GELDER: D'autres questions? Merci beaucoup Alain.

Ensuite on a le BC. Marilyn est prête.

MARILYN CADE: Merci. Merci encore pour l'opportunité de vous parler du programme très chargé que nous avons tous. Nous pensons que nous sommes à mi-chemin mais un petit peu dépassé. Mercredi c'est le 5 et nous avons été très pris. J'espère que ce que je vais dire va aider et va diffuser le message plus large et les demandes qui surgissent d'autres groupes

d'ICANN et le besoin de commencer à rationaliser la planification de l'ordre du jour. Et, comme les choses sont mises sur pied ou lorsqu'il y a des chevauchements parce que nous sommes très pris mais on doit être dans tous les endroits à la fois. Et ce n'est pas une plainte sur notre niveau d'activité mais, aux yeux des BC, nous devons tout faire le travail que nous faisons. Nous sommes en train d'analyser les politiques et les normes. Donc ce n'est pas une plainte au sujet de la quantité de travail mais c'est suggérer de notre perspective. Nous devons rationaliser le moment pendant lequel se déroulent les réunions.

Pendant ces réunions, nous avons tenu des réunions dimanche. Nous avons eu trois réunions dimanche. Nous avons passé une réunion à part sur le BC et le CSG. Nous l'avons aidé à participer au petit déjeuner mardi matin où les trois groupes ont invité le GAC pour le petit déjeuner ensuite la réunion CSG. Une journée complète de réunions BC. Et j'ai eu des réunions additionnelles pendant une heure. Aujourd'hui on a davantage de travail. Donc pour le BC on se voit comme générant trois types de travail. Le premier est du travail qui se concentre sur la gouvernance ICANN. Un autre est le travail qui se concentre sur les SSR du point de vue d'une perspective de l'utilisateur. Et, bien sûr, le travail important que nous faisons en rapport avec la politique GNSO. Mais nous générons tout cela au sein du groupe BC.

Nous tenons une session interne avec d'autres groupes. Un des thèmes, c'est les élections et, deuxièmement, l'outreach et la participation. On s'est concentré dans ce segment sur les discussions portant sur le concept d'une réunion intersession des chambres non-contractées. Il y a encore beaucoup de travail à faire mais il y a beaucoup d'intérêt à organiser une manifestation et des échanges d'intérêts mutuels.



Nous sommes concentrés jusqu'à la réunion ICANN un domaine d'intérêt continu à l'usager commercial. Et c'est l'amélioration et le renforcement au RPM.

Vous savez tous que le BC a envoyé une lettre formelle au Board pour demander un changement la période d'objection. Et cette demande a été répondue par un affichage de commentaires publics.

Et nous collaborons avec d'autres surtout l'IPC pour trouver un compromis sur les types d'améliorations au renforcement RPM pourrait satisfaire les usagers commerciaux et les besoins IP. Cela est partagé avec tous et nous allons nous rencontrer avec les parties intéressées pour en parler.

J'aimerais maintenant dire que l'une des choses qui nous fait plaisir, c'est le besoin de développer des matériaux informationnels pour les registrants sur la manière dont ils pourront utiliser ces RPN, les périodes d'objections.

Donc ce n'est pas tellement les matériaux d'ICANN sur comment on devient un candidat pour un registre mais d'éduquer et, de manière plus générale, informer plus généralement ceux qui doivent se fier aux RPM ou qui devons interagir avec ICANN.

Nous sommes très heureux et enthousiastes de penser que ICANN mène deux sessions de stratégie. Nous avons participé à la session de stratégie africaine pour ICANN.

Nous avons des membres du BC qui vont participer activement là-dedans nous avons participé à la stratégie américaine comme

observateurs. Il y a des membres du BC qui vont aider à contribuer là-dessus.

Ces démarches ont été les bienvenues même si nous sommes enthousiastes d'avoir ce renforcement, nous voulons nous rappeler également que d'autres marques maintenant viennent à ICANN pas parce qu'ils sont des candidats mais parce qu'ils sont des usagers.

Donc cette réunion a vu différentes entreprises à venir à ICANN pour la première fois. J'espère que vous tous vous allez les accueillir et les aider à expliquer qui vous êtes et qu'il est important qu'ils continuent à être ici.

Finalement, je dirais que la phrase "comprendre l'impact des nouveaux gTLD" sur ICANN a commencé – est devenue plus claire pour nous mais ce n'est pas vraiment un titre assez large.

J'ai participé à une réunion ce matin avec d'autres présidents et ce thème était la discussion. Mais ce qu'on parle vraiment c'est comment l'internet change. L'internet devient multiculturel. La face, le visage de l'internet change et l'espace de l'internet change.

Donc l'impact des nouveaux gTLD peut constituer un exemple du changement. Peut-être que c'est un changement qu'ICANN a accéléré mais en pensant à l'impact sur la structure et le processus, nous devons penser plus largement et plus stratégiquement également sur comment et à quoi va ressembler l'organisation à l'avenir comme l'organisation peut changer avec une approche durable et une approche assez flexible pour desservir les gens au cours des quinze prochaines années.

ICANN aura 15 ans l'année prochaine donc on doit voir ce qu'on va célébrer pour notre anniversaire.

Vous avez une version de Toronto du bulletin et nous a souligné le SSR un article qui donne des informations des usagers et une ventilation des gTLD qui sont présentés.

Je serais heureuse de répondre aux questions.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Marilyn. Merci pour le bulletin BC. C'est toujours bien formulé.

J'aimerais également parler de l'argument que vous avez présenté sur les difficultés à programmer les réunions qui – et cette difficulté augmente chaque et encourager le prochain leadership du Conseil à travailler avec d'autres leaders du groupe de partie prenante et des BC pour éviter des conflits qui débouchent sur la situation de dimanche où nous avons découvert que nous n'avions presque pas de conseillers du NCPH. Et il y avait un autre conflit. Notre réunion maintenant, on a une situation où nous devons éviter ces conflits.

Donc j'espère que nous pourrons travailler là-dessus avec le temps afin que en Chine et pour la prochaine réunion on peut éviter ce genre de choses.

Merci beaucoup.

MARILYN CADE: Je vais dire une chose là-dessus Stéphane. On a regardé ce problème et nous allons planifier le plus tôt possible parce que nous avons beaucoup



de travail à faire. Donc nous devons aligner nos plans à l'avance, nous pourrions éviter cela.

STÉPHANE VAN GELDER: Oui. C'est un message que nous allons prendre en compte.

Jeff.

JEFF NEUMAN: Je voulais – c'est embêtant que nous ayons perdu tous ces gens durant les sessions du week end. Mais si nous pouvions éviter cela dans le futur, ce serait vraiment apprécié.

Il y avait des choses très importantes qui ont été faites. Des motions qui – on influence les registres, les registrars au niveau opérationnel, des choses sur les transferts, des choses des autres problèmes qui étaient très important. On dirait que dans ce communiqué on parle beaucoup de processus et tout le monde dans la salle parle de processus. Mais, en fait, on parle souvent de substance et, là, tout le monde disparaît.

Donc, et aussi Marilyn, je suis content que vous apportiez le problème des discussion que nous avons eues ce matin. Une des choses – moi, j'étais le plus 1 ce matin. Mais une des choses dont on a discuté ce matin, c'était le besoin pour ces communautés avec les nouveaux gTLD pour que cette communauté ait une session opérationnelle, pas une qui soit focalisée sur les politiques, sur la gouvernance de l'internet mais qui permet au registre, aux registraires et aux autres entités opérationnelles de la communauté qui se rassemblent pour qu'on puisse discuter

beaucoup des problèmes qui incluent les opérations autres que les politiques.

Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff.

Jonathan.

JONATHAN ROBINSON: Commentaire rapide. Dans beaucoup de cas, quand il y a un thème qui commence à émerger sur les exigences pour nous, tous entre nous alors que nous allons dans cette phase plus opérationnelle de l'existence de l'ICANN, alors qu'on parle de développement des politiques, aussi de l'influence opérationnelle et des implications pour les mises en place.

STÉPHANE VAN GELDER: Y a-t-il d'autres questions?

Nous allons passer maintenant à l'IPC et aux Regroupement Propriétés Intellectuelles.

STEVE METALITZ: Merci.

Notre groupe Propriétés Intellectuelles, nous avons eu beaucoup, beaucoup de monde est venu à Toronto durant les réunions. On dit que



l'internet va changer. Oui, c'est bien, parce que l'on a besoin de plus d'espace.

Il y a autant de gens dans cette salle qu'il y avait dans la Salle Marine hier après-midi.

Donc je vais recommander que nous exigeons des espaces aussi grands que cela à Pékin.

S'il y avait beaucoup de problèmes importants que nous avons mentionnés.

Un des problèmes, c'est le rapport de l'Equipe d'Examen de Révision. C'était très important. C'était livrable pour cette réunion puisqu'il n'y a plus beaucoup de temps pour le Board d'agir sur les recommandations. Nous avons porté ça devant le Board avec le CSG. Nous espérons aussi un appui du Board qui sera positif.

Marilyn a parlé des problèmes d'amélioration des mécanismes des droits de protection. Au deuxième niveau, nous avons parlé aux autres groupes sur ce sujet. Il est clair que nous devons faire face à la réalité du grand nombre de candidatures et des natures des candidatures des nouveaux gTLD qui vont arriver, les recommandations existantes, les mécanismes de droits de protection qui sont existants ne sont pas suffisants et on a besoin d'un nouveau facteur important pour le programme des nouveaux gTLD.

Aussi il y a des problèmes de conformité. Quand on a parlé, on a eu un briefing de l'Equipe des Conformités hier durant notre réunion IPC. Il y a eu de bonnes nouvelles qui sont favorables au niveau des ressources, de



la dépendance que l'Equipe de Conformité a au niveau de la focalisation qu'ils ont montrée durant leur briefing. Nous sommes heureux que tous ces problèmes WHOIS conformité, les sentiments dont tout ce qui a été mentionné par Fadi durant son discours.

Je voudrais aussi, je voulais mentionner ce problème d'horaires, de programmation. Moi, ça fait longtemps que je viens aux réunions de ICANN. Je pense que la dissatisfaction au niveau des horaires a vraiment atteint des limites. Nous avons des carences incroyables entre telle ou telle réunion. Donc, en ce moment, nous avons six mois entre les deux réunions. J'espère que nous allons pouvoir adresser ce sujet. Entre autres, nous devons pousser le plus dur possible pour essayer qu'il y a des segments entre ces réunions et que nous pouvons avoir des activités plénières qui soient mises sur l'ordre du jour.

J'espère que la patience – il n'y a plus de patience là-dessus. J'espère que le personnel va adresser ce message.

Je voudrais clore en remerciant David Taylor qui nous a beaucoup aidé. Il est venu, il nous a dit au dernier moment on a vraiment apprécié ses services. Il va nous manquer en tant que partie du Conseil mais on espère qu'il va rester au niveau de la leadership de l'IPC. Et nous félicitons Peter Rindforth qui va prendre cette position au Conseil GNSO plus tard tout à l'heure.

Donc je voudrais conclure ce rapport puisque ce sera le dernier que je vais présenter en tant que président du IPC. J'espère que vous donnerez à Kristina Rosette le même soutien, puisque c'est elle qui va prendre la relève.



STÉPHANE VAN GELDER: Merci beaucoup Steve. Et félicitations et merci à vous deux, David et Steve, pour vos services puisque que vous partez de votre poste.

Y a-t-il des questions pour le IPC?

Dan ce cas, nous allons passer à notre dernier rapport aujourd'hui qui vient des ISP, les Fournisseurs de Service d'Internet. Et c'est Tony Holmes qui prend le micro.

TONY HOLMES: Bon après-midi

Nous avons eu des réunions sérieuses durant cette réunion. Nous avons eu une opportunité de rencontrer des groupes qui ont une influence directe sur le travail des ISP.

Nous avons pu focaliser sur certains de leurs travaux qui nous influencent.

Nous avons aussi regardé le travail du groupe de travail de l'équipe DSSA et leur version préliminaire sera soumise. Nous avons eu l'opportunité de travailler avec lui dans l'ICANN qui travaille sur les remplacements au niveau des protocoles et le protocole WHOIS. Nous avons un bon dialogue sur ce sujet et aussi avec les NomCom.

Et au niveau des problèmes d'horaires, nous allons penser à cela. Nous allons peut-être penser à des réunions intersession et, bien sûr, nous allons parler de l'impact des gTLD aussi.

Donc c'est une période de temps très, très occupée en fait.

Je voudrais parler des problèmes que Marilyn et Steve on soulevés, demander vraiment au Conseil de prendre en compte ces problèmes d'horaires.

Nous avons parlé de cela durant les autres réunions et le problème est pire. Ça été vraiment difficile cette fois-ci.

Je voudrais remercier les efforts que Glen a faits et je pense que vous avez vraiment fait un travail fantastique pour essayer d'arranger cette réunion.

Pour cette réunion, je voudrais demander au Conseil de faire c'est d'essayer d'assurer que, au moins trois semaines avant la prochaine réunion ICANN, nous avons un horaire qui soit absolument ferme. Nous voulons comprendre ce que c'est et nous ne voulons pas que cela change quelles que soient les circonstances. Et, si nous pouvons en arriver là, alors là, nous serons vraiment sur le chemin de résoudre certains de nos problèmes.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci.

De ce côté-là, je voudrais vraiment reconnaître ce que Glen a dit et il a vraiment raison aussi. Le travail qu'a fait Wolf-Ulrich et sur l'agenda pour Toronto pour cette réunion, le travail que Jeff a fait aussi sur d'autres réunions.



C'est vraiment beaucoup de travail de rassembler les horaires, de préparer l'ordre du jour et le planning. Donc la raison pour cela c'est qu'il y a beaucoup de gens qui ont oublié de penser qu'il y a des parties mouvantes partout.

Donc mettre au point un horaire, un planning, c'est très difficile qu'on le fasse longtemps avant chaque réunion. Je comprends que ça commence à poser à chacun d'entre nous beaucoup de problèmes mais bonne chance à la prochaine équipe de leadership qui va s'occuper de ça. Je suis content que je n'en ferai pas partie.

Jeff.

JEFF NEUMAN:

Merci Tony. Je partage cette frustration. Nous planifions longtemps à l'avance mais notre planning est toujours changé par des groupes externes.

Par exemple, si on veut se retrouver avec GAC et qu'on prévoit ça à l'avance mais, à la fin, c'est eux qui vont changer. Et ça peut changer, disons, une semaine avant ou alors deux jours avant. On ne sait jamais.

C'est la même chose avec le personnel de ICANN parce que, souvent, les ateliers de travail du Board durant le week end.

Donc, encore une fois, c'est difficile de mettre en place des meetings, des réunions avec le ccNSO. Et il y a d'autres réunions qui prennent place, il y a des gens qui veulent présenter certaines choses de comités conseil.

Il y a les réunions At-Large qui ont lieu en même temps. Donc pour nous assurer que Alan ou le représentant ALAC soient là au même moment, il y a tellement des parties qui bougent, qui sont mouvantes, mobiles. On essaye de faire cela. On va essayer que, bon, en général les sessions week end sont pleines d'activités. En ce moment, un des problèmes c'était que le Groupe Commercial voulait se retrouver au même moment.

Malheureusement, nous faisons ce que nous pouvons et nous travaillons autour de tous les horaires, tous les planning des autres. Mais ce n'est pas toujours facile.

TONY HOLMES:

Si je peux répondre à cela.

Je suis complètement d'accord avec vous. Je suis d'accord Jeff. Je sais quel impact cela a sur vous et aussi sur Wolf-Ulrich. Mais il est d'un ISP. Il sait ce que c'est que de travailler dur

Le Conseil doit aussi s'élever. Beaucoup de votre travail en tant que Conseil, nous voulons participer et nous voulons être inclus dans ce travail.

C'est donc essentiel que nous sachions exactement ce que vous faites avant de faire nos arrangements.

Vous avez un programme avec la communauté en général de l'ICANN. Je voudrais demander au Conseil que les comités et les autres parties de ICANN. Je ne pense pas que c'est une excuse qu'il y a des choses qui



bougent deux ou trois jours avant. Je comprends ce qui dit Jeff mais il n'y a pas de raisons qu'on ne peut pas avoir un planning qui soit ferme.

Et je demande donc votre assistance sur ce sujet.

Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Tony.

Est-ce qu'il y d'autres questions? Oui, Wolf-Ulrich Knoben.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Oui, une question additionnelle. C'est un travail que nous devons faire et c'est un défi, oui, de mettre en place tous ces horaires.

Dans cette réunion, par exemple, nous n'avons pas trouvé le temps de rencontrer le GAC. Nous n'avons pas eu le temps de rencontrer le ccNSO. Donc les membres du GAC m'ont approché. Ils m'ont demandé pourquoi nous n'avons eu une réunion ensemble.

C'est une question de communication, il me semble, entre certains groupes et nous. Il faut que nous communiquions mieux entre nous.

C'est une chose.

D'un autre côté, j'aimerais voir dans le futur plus de gens qui travaillent sur leur propre horaire derrière le rideau, disons, derrière la scène et qui se parlent entre eux, qu'on puisse comprendre ce qui se passe dans les

groupes différents. Ça pourrait peut-être aider afin d'avoir un horaire ou un planning qui soit réussi.

Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Wolf.

DAVID TAYLOR: Merci Stéphane.

Je pense qu'on discutait, on avait un débat sur la présidence, voir qui devait être président. Il y avait donc beaucoup de demandes internes. Je me demande si le Board pourrait nous donner un conseil comment on pourrait éviter cela.

CHUCK GOMES: Oui. Je voudrais dire qu'il y a une chance que le GAC n'aura pas le temps de rencontrer le GNSO à Pékin parce que ils auront beaucoup de travail sur les conseils GAC.

STÉPHANE VAN GELDER: Oui, c'est un bon point. Je vous remercie.

Milton.



MILTON MUELLER: Je n'accepte pas l'explication pourquoi le GAC ne pourrait pas rencontrer le GNSO. Je pense que c'est un mauvais signe pour le processus ascendant si le GAC voit que le GNSO n'est pas pertinent, que la rencontre n'est pas pertinente.

Alors là, je ne pense pas que ce soit une excuse de planning.

Surtout si on voit que le GAC, disons le leadership du GAC, essaye de passer au dessus des PDP du GNSO.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Milton.

Juste un point. Les raisons que le GAC nous ont données pour les problèmes de planning, si l'on ne s'est pas retrouvé c'est pas parce qu'on est assez pertinent. Mais, bon, on prend votre point de vue.

MILTON MUELLER: Comme Wolf, j'ai parlé à d'autres membres GAC. On nous a dit, "C'est un problème." Donc le leadership du GAC a pris un décision. Mais pas le groupe entier du GAC.

STÉPHANE VAN GELDER: Ils ont ici une réunion de haut niveau qui se prenait place à l'initiative du gouvernement canadien qui a mis vraiment beaucoup de difficultés sur le fait que le GAC ne pouvait pas trouver du temps sur le planning.

Marilyn Cade.

MARILYN CADE:

J'ai écouté avec attention aux réponses des conseillers qui avaient des inquiétudes sur les conflits entre les réunions des regroupements qui causaient des conflits de temps avec le Conseil.

Le terme correct était que les changements qui ont eu lieu il y a quelque temps c'est que les réunions de week end sont des réunions GNSO, mais pas des réunions de comités conseils du GNSO. C'est deux jours de travail pour que le GNSO ait l'accès. Il doit y avoir tous les éléments qui doivent être en place: personnel, transcription, ainsi de suite. Nous avons beaucoup de pièces mouvantes à l'intérieur. Nous ne travaillons pas seulement avec nos conseillers élus sur les politiques gTLD.

Mais, actuellement, nous avons démarré plutôt sur une requête. Nous avons demandé à Wolf-Ulrich si on ne pouvait pas bouger un peu les choses au niveau du planning qui avait un besoin d'avoir pour que certaines réunions ne pouvaient pas être aussi critiques au niveau du temps mais j'ai vu que c'était trop tard pour ça et quand le besoin d'une réunion a eu lieu.

Il y a deux jours de travail pour le GNSO. Une partie de ce temps doit être dédiée au travail du Conseil pas seulement travailler devant une audience mais en tant que Conseil. Et ces choses doivent être aussi disponibles aux différents groupes.

Je dis ça et je vois que Glen panique en même temps que je le dis parce que ça veut dire plus de temps, plus de place durant le week end. Nous utilisons beaucoup de temps. Cela va prendre plus de planning si nous utilisons ce temps durant le week end. Mais nous ne sommes pas les



seuls et être capable de travailler durant le week end en tant que regroupement, cela pourrait peut-être améliorer notre travail à travers le reste de la semaine.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Marilyn.

Jeff.

JEFF NEUMAN: J'allais faire un commentaire. J'aimerais ajouter a Marilyn.

Il y a des groupes de travail, il y avait des thèmes ce que nous devons travailler. Nous avons besoin du temps.

Donc je ne dirais pas que ce week end est une session de conseil. Il y avait des portions d'affaires, de conseils mais la plupart était sur les transferts. Ce sont les membres de la communauté qui ont passé beaucoup de temps et de ressources dans ces groupes de travail et allaient présenter à la communauté un travail là-dessus.

Donc je pense que ces deux jours ce sont des sessions de travail mais on doit trouver les intégrer et les respecter le travail qu'ils font.

Quant à la question du GAC, je pense que c'était malheureux que nous ne nous soyons pas rencontrés par ce que le GAC, d'après ce que j'ai compris, a fait des commentaires du travail que nous faisons. Et une des motions sur ce que nous allons voter, il y avait des commentaires de membres du GAC et il aurait été bien d'être là et d'avoir des rapports

avec eux parce que on peut leur expliquer pourquoi nous initions un PDP sur les –

Je pense qu'il y a une mauvaise compréhension, une mésentente et il y a un commentaire est soulevé. Je pense que c'est malheureux.

S'ils vont commenter sur nos activités de la section publique avec le Board, ce serait bien d'avoir une interaction avec eux pour qu'on explique ce qu'on a à faire pour qu'ils n'entendent pas qu'un seul son de cloche.

Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff.

KEN STUBBS: Je m'appelle Ken Stubbs. J'ai été à 42 de ces réunions et, d'un point de vue pratique, ce que je vois c'est un esprit qui a été mis en place dix ans auparavant. Nous devons échelonner cela.

Tout d'abord, Glen a besoin de ressources additionnelles. Nous devons tenir compte de la possibilité d'amener quelqu'un qui puisse se concentrer pour que ces réunions soient plus efficaces. Rappelez-vous, nous allons dans un an environ avoir deux réunions par année. Vous imaginez avoir tout le travail que nous faisons en trois en essayer de mettre tout cela en deux réunions?

Je pense qu'il faudrait que quelqu'un participe à temps plein avec un groupe d'intérêt. On doit avoir un calendrier plus flexible afin que nous puissions divulguer des informations.

Nous recevons des commentaires et des notes que l'espace, les rencontres sont inadéquats et on sait déjà et maintenant on a plus de place pour les prochaines réunions. Beaucoup d'entre nous, on ne connaît pas les paramètres pour la réunion de Pékin ou en Afrique du Sud.

C'est comme vous êtes avertis au dernier moment. "Voilà ce que nous avons de disponible. On ferait de mieux pour vous mettre dedans, pour vous accommoder." Mais voilà les ressources dont on a besoin pour mieux fonctionner.

Ils l'ont fait électroniquement maintenant. On va s'occuper des 1500 personnes qui vont se réunir, qui veulent être aussi productives que possible, qui ont besoin de temps, d'interagir comme l'a dit Steve et, d'un point de vue, ce n'est pas la responsabilité du Conseil. Votre travail est de – le groupe est de présenter les besoins au personnel. Voilà ce que nous devons accomplir aux réunions. Quelqu'un doit articuler tout cela. Ce n'est pas un manque de respect mais ça devrait être du [pi 54:23] et je ne vois pas cela dans le processus de planification. Vous savez donner des paramètres et on vous a dit "Voilà." Et vous avez dit "Voilà, ça va se passer." Et, "Glen, je ne peux pas trouver une pièce pour vous." Ce n'est pas juste pour elle ni pour nous.

Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Ken.

Les conflits de programmation sont clairs et j'espère que nous pourrons travailler là-dessus et ce sera amélioré lors des réunions futures.

Nous allons clore cette partie de l'ordre du jour et on va passer à la réunion du Conseil stricto sensu. Et on va commencer immédiatement avec l'appel.

Vous le faites, Glen?

GLEN de SAINT GERY: Jeff Neuman.

JEFF NEUMAN: Présent.

GLEN de SAINT GERY: Zahid est absent. Il a donné sa procuration à John Berard.

John Berard.

JOHN BERARD: présent.

GLEN de SAINT GERY: Joy Liddicoat est absente et elle a nommé – le Groupe de Partie Prenante Non-Commercial a nommé Milton Mueller comme représentant temporaire.



STÉPHANE VAN GELDER: Merci beaucoup. Est-ce que je peux demander a Alan?

ALAN GREENBERG: Je suis ici, moi.

STÉPHANE VAN GELDER: Vous avez oublié Alan, Glen.

GLEN de SAINT GERY: Alan and Han Chuan Lee.

HAN CHUAN LEE: Présente.

GLEN de SAINT GERY: Qui sont présents du ccNSO.

STÉPHANE VAN GELDER: Est-ce qu'il y a une mise à jour sur votre déclaration d'intérêt?

En l'absence d'objection, est-ce qu'il y a des demandes d'examiner ou de modifier l'ordre du jour?

Wolf.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Ce n'est pas un point mais j'aurais pu faire – c'est par rapport à l'annonce ATRT. Je voulais appeler des bénévoles.

Est-ce que je peux le faire maintenant?

STÉPHANE VAN GELDER: Oui.

Est-ce que cela peut être fait? Cela ne peut pas être fait comme n'importe quelle autre affaire?

Et vous pensez qu'il n'y aura personne à la fin? Vous avez probablement raison.

Je pense qu'on devrait le faire à la fin, Wolf. Et facilement dans le cadre de l'ordre du jour.

WOLF-ULRICH KNOBEN: D'accord.

STÉPHANE VAN GELDER: Peut-être vous pouvez faire cette déclaration juste avant d'aller à l'article 3 vu qu'il n'y a pas d'ordre du jour consenti.

On a terminé avec le point 1. Vous avez les rapports des réunions précédentes. Il y a un lien. Et je vais attirer votre attention sur le projet en cours du Conseil GNSO.

Il y a un lien donné dans l'ordre du jour. Veuillez continuer à utiliser la liste comme base de notre travail.

Nous n'avons pas encore l'article de l'ordre du jour de consentement. Donc on va parler de l'ATRT. On va à l'article 3 de l'ATRT.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Une annonce a été faite pour appeler des bénévoles pour le prochain tour ATRT.

Vous vous rappelez que la Commission ATRT est très importante. C'est un appel pour les candidatures. Comme vous le savez, le GNSO [pi 58:48] la leadership de Chuck a mis en œuvre un processus pour cela qui signifie que nous avons alloué plusieurs nombres, des créneaux pour les candidatures pour l'ATRT.

Je ne sais pas si le nouveau ATRT sera structuré de la même manière en termes de structure et en termes de nombre de membres. C'est incertain pour moi. Et j'aimerais soulever ce point qu'il peut y avoir des discussions additionnelles à l'avenir peut-être. On pourrait commenter là-dessus peut-être.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Olof.

OLOF NORDLING: Merci. C'est très important. Il est clair que c'est la prérogative des gens qui sélectionnent, de sélectionner la composition et la taille de l'équipe de révision, d'examen.

Il est vrai que la première révision ATRT a eu une discussion avec les sélecteurs pour pouvoir discuter de la structure à l'époque. Chaque

équipe de révision qui ne prédise pas ce qui va se passer pour la prochaine fois.

Il n'y a pas de provisions faites pour une structure particulière dans les AoC eux-mêmes. C'est là la base de la révision.

Il y a aussi – on a eu trois révisions de cette nature auparavant. Des approches un peu différentes. Ce serait prématuré de préjuger le choix des sélecteurs en ce moment. Si vous avez des inquiétudes particulières sur ce sujet, je pense que vous devrez les adresser vis-à-vis des sélecteurs eux-mêmes.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Olof. Y a-t-il des commentaires là-dessus? Nous allons passer à l'élément numéro 3. C'est un élément où nous avons une motion sur la confiance et le choix du consommateur et la concurrence. Et nous avons un groupe de travail qui travaille sur ce problème.

Et ce groupe a produit une lettre de conseils. Et nous considérons une motion aujourd'hui. Nous sommes en position de considérer mais c'est une motion qui a été faite par John Berard et qui a été secondée par Carlos Aguirre. Et, avant de rentrer dans la discussion de la motion, je demande à John Berard de la lire.

JOHN BERARD: Je ne pense pas qu'on va lire toute cette motion. Comme vous le savez, ça va être très long. Vous savez qu'il y avait deux choses qui ont fait surface durant le week end à la session du GNSO. Une a été la reconnaissance unanime du travail énorme qui avait été fait par

l'équipe. Je pense que personne ne va pas reconnaître l'effort qui a été fait par cette équipe. Il y avait aussi quand même des questions qui avaient été soulevées par les registres et secondées par les registraires. Peut-être qu'il y avait un problème de temps, de planning en parlant de ce que l'équipe avait cela même pour faire ces délibérations plutôt que ce ne soit pas des registrations pour des simples registrants.

Donc la discussion de samedi qui a suivi a proposé de retirer cette motion à ce moment-là donc pour que des considérations soient faites et ramener ça vers le Conseil aussi rapidement que possible.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci John. Donc la motion est retirée. Nous pouvons quand même en discuter si le Conseil le souhaite. Non? Jeff voulait parler. Mais non? On ne veut plus parler? Attendez-vous la parole Jeff?

JEFF NEUMAN: Oui. Merci John d'avoir retiré cette motion. Peut-être on peut expliquer pourquoi cette motion a été retirée. Le commentaire des registrars qui a été fait.

On peut dire au départ que je voudrais recommander le travail aussi que le groupe a fait. Je ne me rappelle plus si c'était une équipe qui travaillait sur une version préliminaire ou un groupe de travail. Je voudrais vous – vraiment apprécier le travail qui a été fait – le travail qui avait été déjà fait avant qu'on sache même quel serait le paysage des nouveaux TLD. Je pense qu'on a fait un bon travail.

Et en juin, donc, quand les TLD ont été révélés, cela nous a montré que un tiers des TLD était, par exemple, était des marques ou des registrants simples. Comme vous regardez les critères qui étaient là, il était donc plus approprié pour des TLD ouverts. Donc il y avait un critère, par exemple, qui disait: est-ce que le TLD à la page mère du TLD indique le bénéfice d'avoir ce TLD et les restrictions? C'est donc logique pour point web ou point book quel que soit le TLD c'est libre.

Mais un TLD de marque – je vais utiliser par exemple mon propre point Neustar. On planifiait d'utiliser point Neustar pour notre propre page. Et nous avons beaucoup de business, nous allons pas mettre sur la première de notre – pourquoi on aime utiliser point Neustar. Il n'y avait rien à proposer des restrictions puisque ce n'était pas un TLD ouvert.

Des choses qui nous tracassaient c'est qu'on a un nombre TLD comme le nôtre. Par exemple, en agrégé, cela pourrait tromper les résultats. Cela pourrait impliquer que introduire des TLD de marques ne pourrait pas offrir une concurrence de choix. Je sais que ce n'est pas l'intention du groupe. Mais c'est une des choses, après avoir regardé le paysage, ce n'était pas très logique pour les TLD de marques.

Donc de la part des registres, nous sommes engagés – Jonathan Zuck et Steve Delbianco, nous sommes engagés à travailler avec vous là-dessus. Et je sais que – très rapidement, je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps – mais que la prochaine version de la lettre qui va aller vers le Board reflétera le changement du paysage du TLD.

Donc merci encore pour tout le travail que vous avez fait. Nous ne retirons pas cela parce qu'il y avait des problèmes énormes ou que nous



ne l'aimons pas – n'aimons pas ce qu'il y a dessus, mais nous pensons qu'il y a plus de travail à faire là-dessus.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff. D'autres commentaires? Wolfgang.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Je voudrais juste ajouter que le groupe des usagers aussi avait des problèmes avec la définition, spécialement la définition de la confiance du consommateur. Si vous définissez des termes clés, nous devons avoir plus de discussions là-dessus. Nous devons y réfléchir.

Nous avons découvert que les définitions sont très étroites. Nous avons discuté aussi cette définition à deux couches qui pourrait couvrir tous les aspects. On a fait jusqu'à présent – ce que nous savons jusqu'à présent. Et nous remercions le travail qui a été fait jusqu'à présent mais nous croyons vraiment que ce serait bon de prendre plus de temps pour aller plus en détail et pour inclure aussi les nouveaux défis qui ont été soulevés par Jeff. Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Y a-t-il d'autres commentaires? Donc la motion a été retirée.

Nous allons continuer vers un autre élément de l'ordre du jour numéro 4. Et cela a avoir avec l'uniformité des contrats pour adresser les abus d'enregistrement. La motion a été faite par Zahid qui n'est pas là aujourd'hui. Il n'a pas été capable de venir au Canada. Il n'a pas pu avoir son visa. Mais il est là en pensée. Et cette motion n'a pas été secondée

jusqu'à présent. Donc, avant de rentrer dans la discussion de sa motion, est-ce que je peux demander si quelqu'un peut seconder cette motion? John?

JOHN BERARD: Stéphane, ça doit être ma faute si ça a été fait de bonne heure mais j'aimerais retirer cette motion aussi.

STÉPHANE VAN GELDER: Marika.

MARIKA KONINGS: Il est requis pour le Conseil de voter là-dessus. Donc c'est bien de retirer mais il faut que ce soit remis sur la table. Il doit y avoir une clôture formelle ou des –

STÉPHANE VAN GELDER: Jeff?

JEFF NEUMAN: Je crois vraiment que c'est bon d'avoir une clôture même si je suis contre la motion. Je vais la seconder. Je vais dire pourquoi je suis contre. Mais Marika a raison. Il faut que l'on finalise le problème.

STÉPHANE VAN GELDER: Vous nous posez des problèmes parce que vous secondez une motion qui a été retirée.

JOHN BERARD: Ce que Marika a dit c'est que je ne peux pas la retirer.

STÉPHANE VAN GELDER: Non. Non. Marika dit que nous devrions rendre une résolution là-dessus mais ça n'a pas besoin d'être forcément aujourd'hui.

JOHN BERARD: Non, non, non. Je pense que c'est bon. Ça verra le jour. Je pense que 'est juste aujourd'hui en particulier.

STÉPHANE VAN GELDER: Alors John, est-ce que vous retirez la motion?

JOHN BERARD: Oui. Je tire ma couverture à moi le plus dur possible.

STÉPHANE VAN GELDER: Donc [pi 01:09:30]. Il n'y avait pas de motion à seconder. La motion est retirée. Jeff.

JEFF NEUMAN: Est-ce qu'on peut commencer la discussion?

STÉPHANE VAN GELDER: Oui. Jeff, est-ce que vous êtes dans la queue?



JEFF NEUMAN: Est-ce que vous pouvez m'ajouter à la queue?

Merci Stéphane. Je mérite ça je suppose.

Donc cette motion c'était la motion qui est sur la table. On parlait des politiques d'abus, des enregistrements. C'est un problème qui date de 2009. Ça fait donc trois ans.

Cette motion en particulier – donc le rapport final disait qu'il y avait un support puissant et une opposition puissante. C'est une de ces motions donc les recommandations qui devraient même pas avoir vu le jour. Si vous retournez vers le rapport, le rapport avait huit votes en faveur de cette motion. Il y avait six votes contre cette motion.

Je sais qu'on n'a encore lu mais pour, les gens qui suivent, c'est que ça travaillait sur un contrat des termes uniformes de contrat en travaillant avec les registres et registraires pour que tous les contrats disent la même chose. Il y avait huit votes pour et six contre. Si vous regardez ce qui s'est passé en plus de détails, aucun des huit votes qui étaient pour venaient en fait du BC. Les six votes qui étaient contre étaient partagés entre les registres et les registraires et les groupes non-commerciaux. C'est intéressant de voir que ceci a vu le jour – le président du groupe de travail disait qu'il y avait un support puissant. Et puis cette motion était aussi loin dans la substance, la raison pour laquelle le registre au moins n'avait pas soutenu cette motion, c'était parce que nous voulons changer l'environnement du GNSO. Nous ne voulons pas focaliser sur le langage contractuel mais sur les activités, sur l'abus lui-même. Et la plupart de ces activités ont été adressées durant les plusieurs années

passées. Une par exemple est sur le cybersquatting. Il y avait une motion pour qu'il y ait une réforme de l'UDRP. Cela a été mis sur la table 18 mois après le lancement des nouveaux gTLD, des premiers nouveaux gTLD à la requête du groupe commercial.

Un autre, c'était un nombre des pratiques anti-abus qui avaient été soit adaptées par les nouveaux processus – pour les nouveaux gTLD ou on été dans les discussions sur les contrats d'accréditation de registraires.

Nous avons déjà adressé beaucoup de ces conduites abusives en référence de l'uniformité du langage des contrats.

Et, vraiment, nous voulons demander à la communauté de ne pas forcément focaliser sur le langage mais de focaliser sur les éléments de l'abus et demander de créer un langage uniforme contractuel.

C'est pas la bonne approche. Je crois que le groupe de nom commercial était aussi en ligne avec cela aussi.

Merci.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. À la suite de ce que vous avez mentionné à propos de la distribution des votes, je voudrais encourager quand on va de l'avant avec le Conseil de questionner ce vote avec le groupe de travail. Et, comme ça, on aura une réponse appropriée.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Donc – Margie, allez-y.

MARGIE MILAM:

C'est Margie Milam, personnel.

Je sais que vous allez passer au vote. J'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de soutien pour cela. Une des choses, lorsque vous analysez l'ordre du jour et les motions, il y a beaucoup de ces thèmes qui demandent beaucoup de travail du personnel et on n'a pas pu se concentrer sur le plan de projets, la liste de projets. Mais c'est quelque chose – il faudrait penser là-dessus lorsque nous demander des rapports de questions pour savoir s'il y aura un soutien pour un PDP à l'avenir parce que si vous regarder ces questions, c'était vraiment 70 pages. Il y avait beaucoup de travail du personnel pour le faire. Et, vu les autres projets qui sont là, c'est quelque chose auquel le conseil doit réfléchir. On ne peut pas toujours prévoir qu'il y aura un soutien pour une motion ou on. Mais, vu la grande activité qui devrait se dérouler, que le Conseil imagine. Donc, du point de vue du personnel, n'oubliez pas cela.

STÉPHANE VAN GELDER:

Jeff, vous êtes retourné dans la file?

JEFF NEUMAN:

Oui. Merci. Je suis désolé pour les limites, les critères très lâches. Si un groupe de partie prenante veut un rapport sur une question, on ne peut pas empêcher à moins, malheureusement, à moins de réfléchir et de réexaminer cela.

Si vous regardez le vote pour le rapport de problèmes, vous allez voir que les registraires sont contre. On ne peut rien faire. Je suis désolé. J'avais dit que ce serait une de ces choses. Nous allons continuer à voter



contre pour toutes les raisons pour lesquelles nous sommes opposés aux recommandations originales.

Donc le Conseil devrait réfléchir là-dessus. Pendant que nous allons à cette revue GNSO, c'est quelque chose que je pense vraiment qui devrait être inclus dans l'ordre du jour.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci, Jonathan. En parlant du seuil de tolérance, on devrait ajouter également une limite pour les votes pour s'assurer quel seuil il faut atteindre pour approuver une motion. Je crois que ça va être utile pour les gens et lorsque – on va à Wendy.

WENDY SELTZER: Merci Stéphane. Dans une autre présentation de consentement, d'accord pour l'ensemble du corps, de l'entité, c'est une autre manière de montrer à quel point le Conseil est devenu fragmenté et motivé par les votes. Oui, donc on n'a pas de bonnes manières fonctionner afin de reconnaître le résultat possible du vote sur le seuil si souple pour le rapport de problèmes et continue à être rendu de plus en plus flexible et des critères plus stricts pour les PDP s'arrêtent. Et, nous, on s'arrête sur des broutilles plutôt que de faire des consensus sur ce que dont nous avons vraiment besoin.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Wendy. John, à vous.

JOHN BERARD:

J'ai un conflit et je suis un peu défensif parce que je suis un consultant à qui la prioritarisation tient à cœur. Une des raison pour lesquelles j'ai accepté de postuler pour le Conseil, pour le BC, c'était d'essayer d'injecter un peu de plus de motivation sur la donnée et une pensée de prise de décision qui pourrait tenir compte du contenu émotionnel – et qui pourrait éliminer le contenu émotionnel.

Donc avant que l'huile ne bouille et que les plumes sont retirées des oreillers, ce sont un meilleur rapport de problèmes lorsque nous notons qu'il y a des anomalies dans la manière de fonctionnement d'ICANN et un rapport de problèmes peut suggérer des approches et nous orienter.

J'aime la prioritarisation mais j'aime également c'est des données qu'on devrait trouver. Il faudrait les trouver même si maintenant le rapport de problèmes est un – demande un seuil plutôt flexible. Mais, peu importe leur niveau, ils peuvent être quand même appréciables.

STÉPHANE VAN GELDER:

Merci Jonathan. Milton.

MILTON MUELLER:

John, je suis d'accord avec vous. Le rapport de problèmes devrait être – avoir des critères flexibles pour être déclenché.

Mais, dans ce cas, la prochaine démarche ne sera pas là. Donc si vous pouviez proposer cette motion afin de la mettre de côté.

STÉPHANE VAN GELDER:

John?



JOHN BERARD: Non.

STÉPHANE VAN GELDER: D'autres commentaires? Oui, allez-y.

>> Jeff vient de mentionner savoir si le registre les registraires étaient d'accord sur la motion. Je voulais dire oui, nous sommes d'accord. La législation, les comportements d'utilisateurs finaux avec le temps ou des parties contractuelles par des amendements sans fin ne devraient pas être efficaces et ne vont pas résoudre les problèmes. Plutôt de se battre sur la formulation contractuelle.

STÉPHANE VAN GELDER: D'accord. Donc on retire la motion. Article 5 est une autre motion, un autre vote, une autre motion de John Berard. Il vient de mentionner la motion. C'est une motion sur la recommandation sur l'uniformité de la génération de rapports.

Avant d'aller à la discussion en elle-même, je demande: est-ce que nous voulons lire les motions? Ou, tout simplement, commencer la discussion et partir plus tôt?

>> C'est un choix injuste.

STÉPHANE VAN GELDER: Vous voulez lire la motion rapidement? Peut-être la clause dispositoire pour s'assurer sur quoi on a voté.

JOHN BERARD: Merci à Wolf pour – je veux remercier Wolf et remercier le Conseil. Le rapport final, le département, le rapport de conformité ICANN et le rapport de Mikey O'Connor, les personnels explicitement a demandé de fournir les recommandations sur comment on peut ajuster les questions [pi 01:21:51] PDP et –

Ça c'est clause dispositoire. Et c'est un autre travail de nettoyage. Mais beaucoup d'entre nous et surtout les BC. C'est une préoccupation du BC avec – par rapport aux politiques compréhensibles et consistantes.

La préoccupation, on pense que – certains pensent que le régime actuel est confus. Mais l'absence de base de données historiques en raison de différentes man – et approches et manières d'appro – sont – ça font qu'il est impossible de faire une analyse comparative. Donc c'est pour ça que j'offre cette motion.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci John. Et merci à Wolf qui soutient la motion. Donc on va discuter avant de passer au vote.

JEFF NEUMAN: Merci Stéphane. On est d'accord. On est – en tout cas, les registres sont d'accord. Et pour toutes les raisons que – mentionnées par John. Je veux



souligner la partie finale. Nous faisons un rapport de problèmes mais les registres ne pensent pas que cela devra aller à un PDP. Nous pensons que nous pouvons tout simplement les – émettre un rapport de problèmes et travailler sur ce qui doit être travaillé. Mais pas le processus PDP. C'est une de ces questions qui devraient déboucher sur des politiques de consensus. Donc un travail rapide peut être fait. Du travail a déjà été effectué par le département de la conformité. Donc c'est pour les raisons mentionnées par John. Nous sommes pour.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff. Mason, à vous.

MASON COLE: Soutien des registraires également.

SPEPHANE VAN GELDER: Merci. D'autres choses? Mary?

MARY WONG: C'est pas un commentaire sur la substance de la motion mais pour noter que nous avons eu beaucoup de discussions récemment, y compris pendant la semaine – la fin de semaine sur le rôle du Conseil et les contributions par – vis-à – versus le rôle des groupes de travail et les contributions qui sont effectivement et substantivement faites par les membres de la communauté à travers ces groupes de travail.

J'aimerais noter pour le, enfin, l'enregistrement je sais que je suis pas historique ils sont rien à ICANN mais c'est pas la première fois. Mais en



lisant les clauses les attendus que de la motion, j'ai remarqué que un membre de la communauté, Mike O'Connor, son nom est mentionné comme la personne qui nous représen – qui nous a présenté la proposition. Merci Mikey.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Mary. Je vais demander à Glen de faire l'appel.

GLEN de SAINT GERY: David Taylor.

DAVID TAYLOR: Pour.

GLEN de SAINT GERY: Ching Chiao.

CHING CHIAO: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Stéphane Van Gelder.

STÉPHANE VAN GELDER: Oui.



GLEN de SAINT GERY: John Berard.

JOHN BERARD: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Mason Cole?

MASON COLE: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Jeff Neuman?

JEFF NEUMAN: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Milton for -- John Berard for Zahid Jamil. Sorry.

ZAHID JAMIL: Yes.

GLEN de SAINT GERY: William Drake?



WILLIAM DRAKE: Yes.

MARY WONG: En faveur.

GLEN de SAINT GERY: Milton, voulez-vous voter pour Joy, please – s'il vous plaît? Pour Joy Liddicoat.

MILTON MUELLER: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Wolfgang Kleinwachter.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Yoav Keren.

YOAV KEREN: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Est-ce qu'il me manque quelqu'un? La motion passe de façon unanime, Stéphane.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Donc nous avons l'approbation pour cette motion dure l'initiation d'un rapport de problèmes sur les – sur l'uniformité – uniformité du report – du rapport.

Et nous avons aussi deux choses sur l'agenda sur les nouveaux programmes des gTLD.

Et la première élément, c'est une mise à jour de l'équipe qui a fait la version préliminaire. Le gène – le Conseil du géné – de GNSO a fait – a mis en place une protection pour la communauté – le IOC, le Comité Olympique et la Croix Rouge – c'est de nom RC. Le next – le problème – l'élément prochain sera en considération une motion qui – que nous avons initié devant nous aujourd'hui. Nous devons initier le PDP sur les noms IGO et la protection de ceux-là.

Et nous allons y passer après la pause de cinq minutes.

(Pause)

STÉPHANE VAN GELDER: Les conseillers GNSO peuvent revenir à la table afin que nous puissions continuer. Les conseillers GNSO, s'il vous plaît. Opérateur, nous pouvons relancer, s'il vous plaît?

Excusez-moi. J'ai encore la bouche pleine. Je vais continuer à manger puisque c'est le tour de Jeff de parler.

JEFF NEUMAN: Merci Stéphane. Et, au fait, c'est un élément de discussion, au fait. Et, comme vous l'avez dit Stéphane, nous prenons aussi – nous prenons en compte les commentaires qui pourraient venir de l'audience.

STÉPHANE VAN GELDER: Bien sûr. J'aurais dû le dire. J'aurais dû vous rappeler. Chaque élément de cette session peut être sujet à vos commentaires. Vous pouvez venir au micro, donner vos noms et faire votre commentaire. C'est une section interactive. Et donc c'est certainement quelque chose que vous pouvez donc – vous avez donc l'opportunité de parler si vous le voulez. Merci Jeff de me le rappeler.

JEFF NEUMAN: Merci Stéphane. Les deux prochains éléments sont reliés de façon très proche. Nous les séparons de façon intentionnelle parce que je pense – les discussions vont les rejoindre.

Le premier élément, c'est une mise à jour sur l'équipe qui a fait la version préliminaire après la réunion l'année dernière à Dakar.

Et il était vraiment une équipe qui était là pour conseiller le conseil, le comité, la commission pour recommander à propos de la proposition du GAC de septembre 2011 pour recommander la protection du IOC et de

la Croix Rouge et au deuxième niveau. On nous a demandé de faire des recommandations au premier niveau.

Le comité GNSO après un débat a approuvé ces recommandations. Le Board n'a pas accepté ces recommandations, pas seulement la substance, pas nécessairement la substance des recommandations mais plutôt le temps, enfin, le délai dans lequel cela a été fait puisque c'était la fenêtre, enfin, c'était le délai où les candidatures allaient être fermées avant le glitch.

Ensuite, l'équipe qui a fait la version préliminaire a adressé ou a commencé à adresser les protections du IOC et de la Croix Rouge et de la marque du Croissant Rouge, disons, de la Croix Rouge au deuxième niveau. Et donc le groupe a eu une grande discussion avec les représentants de la communauté internationale. Il y a eu beaucoup d'échanges d'informations valables.

À la fin, l'équipe a fait des recommandations qui, en fait, disponibles pour le commentaire période. Il y avait une période de 20 jours de commentaires publics qui s'est terminée ou qui doit être en fait prête à – en fait je pense que c'est même jusqu'au 20 octobre. Et il y a une période de réponse jusqu'au début novembre.

L'équipe a recommandé qu'un PDP soit fait à propos de la protection de l'IOC et de la Croix Rouge au premier – au deuxième niveau dans tous les gTLD, pas seulement les nouveaux gTLD.

Et l'équipe a aussi recommandé que, dans l'intérim, alors que les PDP sont en cours, l'équipe fait des réservations temporaires et le IOC et la Croix Rouge et le Croissant Rouge qui sont dans la proposition de GAC.

Ils sont actuellement listés dans la section 2.2.1.2.3 sur le manuel des candidatures.

L'équipe veut focaliser sur le fait qu'elle voudrait faire un PDP aussi vite que possible, que le nom soit mis sur la liste temporaire, quelque chose qu'on pourrait appeler comme un – le nom des aides soit placé sur une réservation temporaire et qu'il pourrait y avoir un moratorium là-dessus puisqu'il y a un PDP qui est en cours.

Ce n'est pas là pour discussion. C'est juste un commentaire. S'il y a des discussions là-dessus, je pense que maintenant serait un bon moment de le faire ou les gens du comité ou les gens dans l'audience.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff. Merci pour cette mise à jour. Merci pour l'équipe en question et merci pour partager les résultats. Y a-t-il des commentaires? Milton?

MILTON MUELLER: Je voulais juste dire quelque chose. Quand le Board a voté sur la recommandation, c'était seulement pour des raisons de processus. Et je me souviens de cette résolution même si j'ai – recherche en fait les minutes qui ont été faites. Je pense qu'il y avait une autre raison et disaient qu'ils pourraient y avoir des protections qui étaient déjà dans le guide de la candidature, que des additionnelles n'étaient pas nécessaires. Donc je pense que c'était leur déclaration juste qui avait été faite à l'époque.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Milton.

>>

Je voudrais dire que les problèmes qui ont été soulevés par les IGO et que les problèmes de protection sont importants. Et qu'elles méritent d'être considérés. Et que je crois que ce PDP présente une bonne opportunité pour évaluer les mérites d'une telle exigence, d'une telle demande. Je voudrais que nous considérions ce PDP, avoir une chance de considérer la demande de ce PDP. Et je voudrais aussi que ce PDP soit fait d'une façon expéditive puisque les nouveaux gTLD vont bientôt être délégués.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Y a-t-il d'autres commentaires? Wolfgang?

WOLFGANG KLEINWACHTER: Je voulais juste faire un commentaire. Nous avons commencé un PDP donc ce processus devrait être ouvert. Les résultats de ce PDP seraient le résultat du travail du PDP. Nous savons que, disons que nous connaissons les résultats. On peut prédéterminer les résultats des PDP. Cela veut dire que nous pouvons commencer à discuter sur les protections spéciales pour le IGO et les ONG et la Croix Rouge, les comités olympiques. Nous devons considérer toutes les dimensions. Et nous devrions travailler vers un but pré-déterminé.

STÉPHANE VAN GELDER: Thomas Rickert.



THOMAS RICKERT: Merci Stéphane. Hier durant la réunion entre le GAC et le Board, référence a été faite au PDP. Et des inquiétudes ont été soulevées par le GAC que le comité GNSO en tant que – durant le PDP pourrait revoir, réviser les protections qui sont déjà existantes pour la désignation du IOC et du RCRC en faisant un PDP.

Et je pense que il' y a un point là qui prouve que nous, malheureusement, nous n'avons pas eu la chance de rencontrer le GAC parce que je pense qu'il y a des confusions dans les exigences du PDP. Pour un PDP, il y a quelques – et je recommande au Board qu'il puisse inclure dans leur recommandation au GAC, dans leur réponse au GAC des informations plus claires à propos des requêtes, des demandes pour le PDP et l'impact potentiel qui va suivre.

STÉPHANE VAN GELDER: Jeff Neuman.

JEFF NEUMAN: Merci. Je suis d'accord et j'ai quelques sentiments sur ce qui a été dit à propos de la motion avec la déclaration du GAC hier. Spécialement Wolfgang a mentionné que nous ne voulons pas vraiment utiliser le nom réservé. Nous avons des problèmes avec cela. Nous ne pouvions pas créer la présomption que l'équipe qui a fait la version préliminaire a trouvé du mérite en mettant ces noms sur la liste réservée, des noms réservés. Mais l'équipe a réitéré plusieurs fois en disant qu'il y avait à la base qui concluait que il serait beaucoup plus difficile – s'il y a un PDP



disons – et que le PDP à la fin conclut que ces marques doivent être protégées. Il serait donc beaucoup plus difficile de reprendre ces noms s'ils devaient être enregistrés par une tierce partie.

Donc c'est une approche un peu plus conservative pour prévenir que ces noms soient re-enregistrés. Le PDP va peut-être arriver en disant que ces marques ne devraient peut-être pas être protégées. Et là on pourrait mettre en place un mécanisme de relâche, de relancement si c'est le cas.

Je voudrais dire qu'un PDP –

PRÉSIDENTE DRYDEN: Merci. Ching Chiao.

CHING CHIAO: Merci Stéphane. Je voudrais que nous mettions sur le rapport que nous avons discuté les noms IGO que nous avons mis sur la liste du conseil. Nous avons mentionné que l'effort volontaire fait par tous les registres des gTLD existants mais potentiellement les nouveaux candidats gTLD qui ont montré de la bonne volonté pour la protection de ces noms. Je voudrais que ce soit mis sur le rapport qu'il y a eu un effort volontaire.

STÉPHANE VAN GELDER: Y a-t-il des commentaires?

Nous allons passer au prochain élément sur la possibilité de faire un PDP sur la protection des noms de – d'initier un PDP donc sur certains noms internationaux et sur tous les gTLD.

Est-ce que je peux vous demander de lire la clause de disposition?

JEFF NEUMAN: Il est donc résolu que le GNSO initie un PDP pour évaluer, en premier, s'il y a besoin d'une protection particulière pour les noms de types d'organisations telles que les IGO et les INGO? Donc encore les types d'organisations internationales suivantes: les IGO et les INGO.

JEFF NEUMAN: Je promets, c'est pas de ma faute.

Nous recevons les protections sous des traites et des statuts sous des juridictions multiples et spécifiquement en incluant la Croix Rouge, le Croissant Rouge, le mouvement Croix Rouge, RCRC et le Comité Olympique International et, par exemple, si pour développer des politiques – de recommandations de politiques pour de telles protections.

De plus, il est résolu que de faire un PDP, le Comité GNSO redemande que le Groupe de Travail PDP soit rassemblé très rapidement.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. Jeff nous a planifié une mise à jour du personnel de ICANN sur ces éléments de l'ordre du jour. Il y a des discussions qui sont en préparation pour – nous avons vraiment besoin d'avoir de nouvelles idées sur ce – des rafraîchissements, disons, sur ces problèmes. Je ne sais pas si c'est – je ne sais pas si nous avons Brian Peck du personnel d'ICANN qui est

avec nous au téléphone. Si quelqu'un a besoin de nouvelles informations là-dessus, on pourrait lui demander de faire partie de la discussion.

Jeff.

JEFF NEUMAN:

Merci Stéphane.

Il y a eu un commentaire qui a été fait durant la réunion du GAC hier à propos de la notion – du moins je peux dire qu'une inquiétude qui a été exprimée par le GAC que nous allons initier un PDP sur le sujet, spécialement en relation avec le IOC et la Croix Rouge ou la marque du Croissant Rouge.

Je souhaiterais, comme nous l'avons dit plus tôt, que nous ayons eu la chance de discuter avec le Board et avec le GAC.

La rationnelle était qu'il y a une croyance du GAC que ces marques sont protégées par la loi et ainsi, puisque ça inclut la loi, ce n'est pas grave ce que le GNSO va faire puisqu'il y a une loi qui protège ces marques.

Donc je voudrais faire une distinction pourquoi je pense que cette motion devrait être pour le Comité du GNSO.

Il est vrai que la loi protège certaines utilisations de ces marques. C'est un fait. Il y a des lois qui protègent contre l'usage de ces marques et symboles. Et c'est un fait.

Cependant, il y a aussi des lois dans beaucoup de juridictions qui disent qu'un registre ou un registraire, en agissant en tant que registraire seulement en enregistrant des domaines ne dépasse pas les lois d'une

tierce partie. Ces entités ne peuvent pas être responsables en agissant en tant que registre ou registraire.

Donc si la loi protège l'utilisation de ces marques, la loi ne requiert pas qu'un registre ou un registraire bloque l'enregistrement de ces noms.

Et on dirait une petite distinction mais c'est une distinction très importante et c'est une distinction qui devra être examinée par le groupe de travail et une déclaration que le GNSO ne devrait pas être inclus. Je pense qu'à mon avis je ne suis pas d'accord. Nous devrions être inclus dans ce processus.

Je ne peux pas prédire ce que le groupe va faire mais être d'accord avec le GAC, ces marques doivent être protégées. Puis il y a une notion. Quelles sont les exceptions? Les lois, dans beaucoup de juridictions, je ne peux pas les nommer toutes. Je ne les connais pas toutes, les lois. Mais il y a des exceptions qui sont construites dans lois.

Par exemple, dans le cas du IOC, il y a une vieille loi qui protège certaines marques, utilisations, les droits acquis. Un de ces droits, c'est la Peinture Olympique, Olympic Paint, à Olympic.com. Ils vont peut-être pouvoir vouloir Olympic.art, Olympic.home. où peut-être Olympic Airlines. C'est un usage permis.

Avec un PDP, vous décidez que ces marques peuvent être protégées. Il faut qu'on rassemble des politiques d'exception. Et nous pensons donc qu'un PDP est nécessaire même en respect de ces groupes de marques.

Bien sûr, la notion des IGO et des INGO qui ont été amenés dans la lettre qui a été amenée vers le Board. Pour moi, personnellement, je suis

très inclus là-dedans. Et je voudrais que ce soit fait. Je pense qu'on ne devrait plus en parler pendant les années à venir avec les nouveaux gTLD. Je voudrais que ce PDP arrive maintenant. Je voudrais que ce soit rapide. Et je pense que Ching l'a mentionné. Je pense que les registres doivent être libres d'enregistrer librement ces noms et je pense que ce serait un bonne pratique. Les choses qu'on va faire ne pourraient pas prévenir des actions volontaires par ces registres.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff. D'autres commentaires avant de passer au vote?

Mary.

MARY WONG: Merci le Groupe Non-Commercial de NPOC et NCUC. Et j'aimerais réitérer les commentaires de Jeff, de le faire maintenant et rapidement et certaines des distinctions qui pourraient être analysées à travers le moyen du PDP.

Une chose que nous ne voulons pas, et cette crainte a été dite par d'autres groupes. "Nous aussi on veut une protection spéciale."

Donc il y a quelque chose que le PDP peut accomplir. Voici les fondements juridiques pour la protection de ce type d'organisations ou cet autre type.

Puisque nous comprenons à travers ce processus déjà que la protection sous les lois, la législation internationale des droits des organisations est

différente de la Convention de Paris. C'est pour cela que nous avons besoin du PDP.

Et j'aimerais conclure en disant à une discussion précédente que l'utilisation des rapports de problèmes au contraire de la version INGO aux définitions NGO, le rapport que le personnel avait fait était clair qu'il y avait des différents types d'organisations et fait des recommandations spécifiques et pourquoi il fallait limiter ce PDP à certaines recommandations.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci. On va passer sur le seuil pour cette motion. Et le seuil pour le PDP, il faut la moitié des voix pour approuver un tiers de chaque chambre ou deux tiers d'une chambre doit être pour.

Donc je vais demander à Glen de faire l'appel pour le quorum. Merci.

GLEN de SAINT GERY: Rafik Dammak.

RAFIK DAMMAK: Yes.

GLEN de SAINT GERY: John Berard for Zahid Jamil.

JOHN BERARD: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Milton for Joy Liddicoat, please.

Milton?

MILTON MUELLER: Yes.

GLEN de SAINT GERY: John Berard.

JOHN BERARD: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Stéphane Van Gelder.

STÉPHANE VAN GELDER: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Yoav Keren.

YOAV KEREN: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Ching Chao.

Ching Chao: Yes.

GLEN de SAINT GERY: Jonathan Robinson.

JONATHAN ROBINSON: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Osvaldo Novoa.

OSVALDO NOVOA: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Wendy Seltzer.

WENDY SELTZER: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Mason Cole.



MASON COLE: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Mary Wong.

MARY WONG: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Jeff Neuman.

JEFF NEUMAN: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Lanre Ajayi.

LANRE AJAYI: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Wolfgang Kleinwachter.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Oui.



GLEN de SAINT GERY: Brian Winterfeldt.

BRIAN WINTERFELDT: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT: Oui.

GLEN de SAINT GERY: William Drake.

BILL DRAKE: Oui.

GLEN de SAINT GERY: David Taylor.

DAVID TAYLOR: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Wolf-Ulrich Knochen.



WOLF-ULRICH KNOBEN: Oui.

GLEN de SAINT GERY: La motion est approuvée à l'unanimité.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci à tous.

On passe au prochain article de l'ordre du jour. Encore une fois, c'est une motion que nous analysons aujourd'hui sur les WHOIS épais la charte du groupe de travail PDP. Pour le WHOIS épais, le thick WHOIS, nous avons élaboré une équipe d'élaboration qui a préparé une charte pour le groupe de travail qui devra travailler là-dessus, sur ce thick WHOIS, le PDP de thick WHOIS. Le Conseil maintenant nous demande d'approuver cette charte afin que le travail puisse commencer.

Jeff a proposé la motion secondée par moi. Jeff, si vous pouvez lire –

JEFF NEUMAN: Le dispositif à clause résolutoire est une des premières. Nous devons discuter en fait sur la clause de résolution.

Le Conseil approuve la charte et nomme le GNSO vie et approuve [pi 01:50:10] et approuve la liaison du Conseil GNSO pour travailler sue le groupe de travail PDP.

Le travail devra commencer 14 jours après l'approbation de cette motion. Jusqu'à ce moment-là, le groupe de travail doit nommer un

président à confirmer par le Conseil GNSO et la liaison sera le président intérimaire. Il y a un lien vers la charte.

STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff.

Donc une partie de notre discussion est de décider si la motion passe, qui va servir de liaison du Conseil. Je vais ouvrir le micro à la discussion.

Milton. Personne ne va le faire?

MILTON MUELLER: Nous avons préféré amender la charte. Nous savons qu'il devrait y avoir une évaluation des droits dans tous ces documents de politique et on essaye d'avoir une mention spécifique. La liberté d'expression et la protection de la vie privée dans ce groupe de travail de charte et on pensait qu'il s'agissait de reprendre le mandat que le GNSO devrait avoir pour faire ces évaluations de droits. Et d'une raison que je ne comprends pas mais pour une raison cela n'a pas été approuvé tout de suite.

On pensait que c'était trop vague.

Quand on parle de WHOIS, je ne sais comment on peut penser que le caractère ne rentre pas en question et qu'il y a une petite distance de la protection à la vie privée à la libre liberté d'expression. Le sens que certaines personnes peuvent être menacées en n'ayant pas certains types de protection pour leur identité.

Je ne demande pas beaucoup mais juste un amendement qui explicitement incite les problèmes de droits de l'homme qui sont impliqués.

Nous avons une discussion avec le Board et le Board a exprimé la sympathie. Le nouveau PDG a dit que ICANN a besoin d'une surveillance des droits de l'homme.

Donc j'espère que nous allons accepter d'amender la charte de la manière que j'ai proposée.

STÉPHANE VAN GELDER: Vous proposez un amendement à la motion Milton?

MILTON MUELLER: Oui. J'aimerais élaborer un amendement.

STÉPHANE VAN GELDER: Maintenant? Comme ca? À la va-vite?

MILTON MUELLER: Je peux avoir dix minute?

STÉPHANE VAN GELDER: On pourrait aller et sauter et revenir là-dessus si vous avez besoin du temps. Jeff, allez-y.

JEFF NEUMAN:

Je ne suis d'accord avec l'interprétation de mon collègue Milton. Si vous regardez à la charte déjà, elle demande un impact sur la protection des données, comment le thick WHOIS affecte la protection des données et implique différentes juridictions et pour les transferts transfrontaliers de données.

Donc les membres de l'équipe d'élaboration de cette charte ont pensé que cela couvrirait d'une manière appropriée les préoccupations exprimées maintenant par Milton.

Je pense une chose qu'il ne faut pas oublier et je suis très préoccupé de cela. C'est que ce PDP soit concentré sur un thick WHOIS. Il est concentré sur l'impact du déplacement de certain nombre limité de haut registres – point com, point net et point jobs – d'un thin à un thick WHOIS. Je ne veux pas, j'espère, je prie que ce PDP ne devient pas un PDP sur le WHOIS en général.

Cela ne devrait pas être sur WHOIS en général mais l'impact de passer d'un WHOIS fin à épais et demander la publication des registres toutes les données. Toutes les données doivent être du côté registraire déjà.

Donc je veux que les gens dans ce groupe se concentrent là-dessus et ne pas se concentrer sur les questions que nous avons avec WHOIS en général. Je suis pour. Ce n'est pas que je ne sois contre la liberté d'expression et d'association. Je suis pour. Également la protection de la vie privée. Mais je pense que la raison pour laquelle on n'a pas accepté, c'est que cela semblait élargir la portée. Milton, vous pouvez travailler sur un amendement mais, de mon point de vue, je pense que ce sera difficile de l'accepter comme un amendement amical.



STÉPHANE VAN GELDER: Merci Jeff.

Il y a une question d'un amendement possible. Si Milton a besoin de cinq minutes pour en trouver, on lui donne les cinq minutes. Et, ensuite, vous pouvez décider si vous pensez que c'est amical ou non.

Milton, j'espère que vous êtes occupés à élaborer, à formuler.

Mikey est président de l'équipe de formulation qui pourrait ajouter quelque chose à cette discussion.

MIKEY O'CONNOR: Merci Stéphane. Milton, je peux vous aider sur la formulation, l'élaboration de l'amendement.

C'est un changement musclé. Je ne pense pas que c'était moi. Je pense que c'est un peu tenu mais voilà.

Donc il y a la formulation proposée sur la liste. Et si ça va avec vous Milton, cette formulation vient d'Avri et a été modifiée plusieurs fois.

STÉPHANE VAN GELDER: Non, non, non. Il faut écrire, il faut parler dans le microphone.

MIKEY O'CONNOR: Désolé. Excusez-moi. Ah, ça va mieux. Je peux mieux m'entendre.



Donc je vais lire les deux version. Selon moi, en tant que président des groupes de travail, elles sont plus proches que l'on ne le penserait. Et j'aimerais souligner aussi que, bien que cela fut une semaine très chargée, il y avait des préoccupations sur l'augmentation, l'élargissement de la portée et Avri est d'accord avec la position de Jeff. Il s'agit de la transition de thick à thin et pas une question de droits associée avec thick pour tous les registres. Donc nous sommes plus proches que nous ne pensons.

Mais je vais lire les deux versions. La version actuelle est la suivante: "L'impact sur la protection des données et la vie privée, virgule, comment le thick WHOIS affecterait la protection des données et la vie privée en tant compte l'engagement des différentes juridictions avec différentes lois, législation portant sur les données, la protection des données et le transfert transfrontalier des données des registrants.

Voilà la formulation proposée actuelle de la charte.

La formulation révisée est la suivante.

La clause est réduite maintenant. Il s'agit seulement de l'"Impact des Droits" et plus l'"Impact sur la Vie Privée et la Protection des Données."maintenance, c'est donc l'"Impact sur les Droits" et, ensuite, ça continue pour dire "comment cela, le thick WHOIS, affecterait spécifiquement des droits accordés internationalement, par exemple les droits d'autrui, la vie privée, les libertés telles que l'expression et l'association ainsi que l'adhésion à la réglementation à la protection des données." Et, ensuite, reviendrait à la formulation originale "en prenant différentes juridictions en compte avec différentes lois et législations

concernant le respect des données et les transferts transfrontaliers de données de registrants."

je vais un peu modifier. Je vais corriger un peu. J'ai participé à la conférence NCUC vendredi et c'est tout à fait louable pas comme président du groupe de travail.

Mais cela – formulation est déjà dans le PDP. C'est une bonne chose d'essayer de souligner cela et de le mettre dans notre pensée principale.

Et cela n'affecte pas, selon moi, la portée du groupe de travail.

Nous avons eu des conversations sur la liste. Si nous avons laissé les choses en l'état, cela aurait augmenté, élargi dramatiquement la portée du groupe de travail et je m'opposerais à cette augmentation.

Mais, lors de conversations ultérieures avec Avri et moi, nous nous sommes mis d'accord que la liste – nous sommes arrivés à la position que c'est ce que Jeff a déclaré. Il s'agit de l'impact comme résultat de transition de thick à thin et pas une question des droits associés à tous les registres thick.

Donc, en tant que président du groupe, je serais pour et je donnerais à quelqu'un pour le mettre dans les dossiers, l'enregistrement, le dossier final. Et je pourrais tout le relire une fois cependant. J'aimerais gérer les mécanismes.

Cependant, J'aimerais gérer les mécanismes, c'est entendu, merci.
Restez bref s'il vous plait

On n'a pas encore prouvé ça suffisamment, et nous avons encore 45 min qui nous restent, et j'ai peur que nous avons une date limite butoir qu'on ne peut excéder qu'on ne peut pas prolonger donc, on ne va pas pouvoir passer en revue tout l'ordre du jour, on termine à 18h donc, veuillez rester bref et ne répétez pas ce qu'ont dit d'autres personnes, merci.

BILL DRAKE:

Je suis à la file d'attente depuis longtemps parce que je suis resté bref, vu l'accord et le focus spécifique je ne vois pas comment la liberté d'expression de l'association, que cela puisse augmenter la portée, c'est très ficelé. Il faut peut être regarder cette question et arriver à une conclusion rapide qu'il n'y a pas de question importante associée avec cela, c'est tout à fait possible.

Merci Bill.

STEPHANE VAN GUELDER:

Alain, Merci je vais noter que je suis co-président de l'équipe de formulation.

ALEG WILBUG:

Alain ELAC ne veut pas changer par consensus la formulation dans la version préliminaire. Donc l'expression accordée internationalement vu les interprétations variant grandement des droits de l'association et les droits d'expression. Ils varient ici fortement entre différents pays que cela arrive à un marécage le PDP demande déjà qu'on tienne compte

des droits, et il n'y a pas de modificateur dans tous les droits. Je n'ai aucun doute que les gens vont soulever ce problème des droits spécifiques dans le PDP lorsqu'il sera au sein du groupe de travail lorsqu'il sera discuté et ajouté dans la charte comme article explicite, que nous pensons que ça va créer beaucoup de discussion et pas vraiment de changements, Merci

Et l'amendement peut seulement être proposé pour amender la motion, pas pour amender la charte, la charte cela doit être fait par le groupe lui-même.

THOMAS RICKERT:

Oui, bien sûr, merci, c'est très bon d'avoir une discussion sur ce sujet de droits de l'homme qui est très important, je suis un peu incertain en ce qui s'agit des droits qui doivent être considérés dans cette révision, aussi à chaque fois ils doivent être épelés et écrits, et ce que cela veut dire que tous les droits de l'homme et de la vie privée ne sont pas explicitement motionnés dans les révisions, je préférerais que nous focalisions sur le travail lui-même durant le PDP pour nous assurer que tous ces aspects sont couverts actuellement durant le travail au lieu de spécifier ce qui est couvert dans la charte elle-même, je pourrais laisser cela à une phrase général du style que les droits légaux qu'une réunion de droits légaux doit être conduite.

Cela aura lieu, merci Bill, et maintenant.

MILTON BILL: Rapidement je voulais demander à Alain est ce que vous dites que vous êtes en accord avec ALAC là-dessus, est ce que vous pourriez vous dire pourquoi vous pensez que c'est vraiment un problème, un souci, un marécage disons, un problème, un borbier, excusez nous.

ALAIN GRIMBERG: Je crois que la majorité des gens sur ALAC étaient d'accord pour qu'on garde le langage original, si vous pensez que je ne parle pas correctement, je ne me souviens plus quelles étaient les motivations derrière les avis des différents personnes, pour les gens qui disaient qu'on va garder le langage original, mais je ne peux pas vous donner exactement les détails, je pensais que vous disiez qu'il y avait un accord qui allait nous emmener vers un borbier.

Non j'ai dis que c'est une motion, je ne peux pas vous dire quels étaient les facteurs conducteurs, je ne pas vous dire quelles étaient les raisons que chacun avait soulevé.

MILTON BILL: Je réponds à l'intervention d'Alain, il a été donc établi maintenant qu'il n y a pas de consensus at large là-dessus, je voudrais aussi être en désaccord avec la rationnelle qu'Alan avait soutenu. L'argument si j'allais bien compris, c'est parce que le concept de ce droit avait était décrits différemment dans différentes juridictions, one ne peut pas les motionner, cependant il ya déjà des chartes qui existent qui font motion des droits de la vie privée et la protection des données qui sont en faite différents à travers les juridictions, cela me rend peu confortable de voir

que les gens sont inconfortables à faire ce genre de changement, je veux parler de ce qu'a dit Thomas aussi, nous disons à chaque fois que nous motionnons pas cela en disant que ce n'est pas important, j'ai du mal à comprendre ce que cela veut dire WHOIS Epais: Je suis d'accord avec ça, on devrait se focaliser sur WHOIS epais Ça élimine l'abilité, la capacité des registrant de choisir les gens de WHOIS qu'ils obtiennent à partir des registraires, il y a des applications mondiales, agissant pour ces droits de liberté d'associations, d'expressions des droits à la vie privée nous avons pensé que nous pourrions appeler cela ainsi dans la charte, je ne comprends pas pour quoi c'est aussi une controverse, Merci.

ALAIN GRIM:

Sans utiliser le mot consensus cité devant ALAC ce serait un vote de Co-rôle, un co-rôle oui. Je pense que c'est une façon valide, il y'aurait une différente vision de consensus mais il semble que ce serait une façon valide de prendre une décision, puisque dans la plupart des cas la majorité gagne.

JEFF NEWMAN:

Merci, je dois demander à propos de l'aspect de procédure, mon commentaire c'est que vient de ce débat, et dépasse certaines proportions.

STEPHANE VAN GELDER:

Jeff, arrêtes Jeff, disons que nous allons adresser ce point de vue, parce que c'est important dans la conversation, nous pouvons seulement

amender la motion, cela ne – pas forcément désigner une charte ça pourrait désigner n'importe quel genre de charte, je ne sais pas comment celui-ci est préparé. Je ne sais pas comment les amendements sont préparés, ça nous aiderait à déterminer ce que nous allons faire. Ça dépend de ce qui nous a été demandé avant que nous puissions avoir un amendement, nous sommes encore dans la phase de discussion.

JEFF NEWMAN:

Le groupe a bien travaillé, je ne voudrais pas, je pense que tout le monde dans le groupe à l'exception de Harry ont soutenu le langage qui a été utilisé, la formulation, il y a quelque chose, mais j'aimerais avoir, le groupe ici on pourrait tout annuler, ce paragraphe du moins c'est que chaque PDP demande une déclaration sur le travail de chaque groupe de travail et qui doit considérer, qu'il doit discuter l'impact sur l'augmentation proposée. Qu'il doit considérer des domaines tels que l'économie, la concurrence, les droits de la vie privée et les autres droits. Je voudrais ajouter aussi un paragraphe sur la concurrence, je pense que ça inclut encore plus de langage, plus de focus sur la concurrence. Je ne l'ai pas fait ça parce que je veux dire que c'est déjà, ça n'a jamais été fait dans un PDP c'est inhérent à n'importe quel PDP. Je voudrais aller à l'avant avec ce PDP, je veux vraiment faire ça, je ne veux pas être distrait. Je pense que la charte et ce qui est implicite dans le PDP c'est assez. Je ne veux pas avoir l'air de quelqu'un de mauvais je ne suis pas mauvais dans le fond. Je veux voir ce que le conseil veut faire, je pense que ce n'est pas nécessaire c'est inhérent au PDP, je pense que tel que le mot concurrence, il faut mettre le focus sur d'autres éléments tels que les éléments économiques, les éléments de concurrence opérationnelle et d'autres droits.

STEPHNE VAN GELDER:

Encore une fois nous discutons d'une motion, la motion a été faite de façon adéquate, et encore une fois, jusqu'à présent il n'y a pas d'amendements qui ont été proposés. Je ne sais pas s'il va y en avoir un d'ailleurs, un amendement une fois qu'il est proposé, maintenant Jeff nous fait la motion, est ce que vous considérez que cet amendement d'être amical ou non amical?

Je suggère que nous arrêtions la discussion sur ce point.

Steve Avery cela fait longtemps que vous êtes debout je voudrais que vous puissiez parler, mais après cela je voudrais qu'on arrête et passer, que nous puissions travailler sur la motion en elle-même.

STEVE AVERY:

Avery au micro, je voulais juste, j'étais confus au départ à propos de ce que vous disiez que vous pouvez seulement amender une motion mais cette motion pourrait peut être inclure un paragraphe proposé sur le fait qu'on pourrait amender la charte, je suppose que tout ce qui vient de l'équipe de formulation n'est seulement qu'une version préliminaire, que vous avez l'abilité, la capacité de faire donc un amendement au langage de la formulation le langage utilisé dans cela, je veux motionner que je comprends bien sûr ce que vous faites, mais est-ce que ce pourrait être une manière raisonnable d'aller de l'avant si quelqu'un pouvait proposer cela.



STEPHANE VAN GELDER: C'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure c'est que jusqu'à ce qu'on ait un amendement devant nous, nous ne savons pas ce que nous amendons et dont nous pouvons seulement amender une motion mais la motion peut être amendée de telle manière qu'elle soit proposée encore une fois on ne va pas, ça pourrait être sur la longueur de charte ou sur quelque chose d'autre.

ALAN GRINDEN: Je suis Alain Grinden, à la base, le langage que je propose que Mickey a lu, je pourrais relire.

STEPHANE VAN GELDER: Non Attends, vous êtes proposés un amendement sur la liste mais je ne sur la liste que je ne vois pas ça a été ... je vais le lire.

Vous voudriez donc pour cela que sera ajouté dans le texte de motion où?

MILTON MUELLER: Je voudrais remplacer la phrase que Mickey a spécifié, je sais que ce n'est pas une manière précise de dire cela, alors que je voudrais aussi dire que je suis d'accord avec JEFF, il faut qu'on agisse là-dessus. Vous aurez l'amendement proposé, j'espère que ce sera accepté de façon amicale. Sinon nous voterons et nous ferons quelque chose à ce sujet

Donc, ce n'est pas la charte, justement la question Mr Van Gelder, est ce que vous pouvez relire la motion comme vous voulez qu'elle soit

amendée, cela influence sur le droit de la vie privée et le droit de protection des données et cela prend aussi en compte, l'engagement des jurés enfin l'engagement des différentes juridictions etc. Je voudrais que ça soit amendé pour dire que l'impact sur les droits que l'ont vérifié le WHOIS. Le droit des autres le droit de la vie privée, la liberté, je suppose ici Mr Van Gelden que vous, nous aimerions savoir comment vous voulez que la motion soit changée. Est-ce que vous voulez que ce texte comme Avery la dit tout à l'heure que cette motion doit lire. Nous aimerions que ce texte soit ajouté à la charte.

STEPHANE VAN GELDER: Oui le GNSO dirais-je que la charte soit amendée en accord avec ce langage.

Merci, très bien, merci beaucoup.

JEFF NEWMAN: Je voudrais avoir les sentiments d'autres conciliateurs sur cette formulation. Pour moi utiliser ces termes comme « Qu'est quoi » International.

STEPHANE VAN GELDER: Vous aurez des sentiments des autres conciliateurs.

JEFF NEWMAN: Je voudrais avoir ces sentiments avant de considérer si c'est amical ou pas.

STEPHANE VAN GELDER: Oui ça aiderait à avoir quelques clarifications parce que la discussion devient assez confuse, en premier nous devrions étendre sur la notion de PDP ne va pas être une focalisation étroite sur ce problème, c'est pas un attentat pour créer une discussion ouïs plus large de cela, en second le langage utilisé n'est pas là pour englober tous les droits qui sont en place mais, sans vraiment essayer d'en parle de ce que la motion qu'il ya un impacte dans WHOIS Epais en vain, pourrait avoir des fonds fondamentales sur les droits de l'homme.

JEFF NEWMAN: je sens que je ne suis pas expert ici, parce que je ne connais pas les termes utilisées comme les droites agrées internationaux, je ne sais pas ce que c'est, pour moi il ya quelque chose, je crois que c'est assez définitif dans une charte. Je suis un peu inconfortable si on met ce langage dans une charte, je vois déjà à l'avance que les gens vont avoir des arguments sur ce que sont les droit agrées internationaux, je voudrais savoir si l'équipe a déjà discuté cela et n'a pas été d'accord sur le langage, donc de la part de cette équipe je ne vais pas accepter cela en tant qu d'une façon amicale, je ne pense pas que c'est juste cela vis-à-vis de l'équipe qui a beaucoup travaillé sur ça.

STEPHANE VAN GELDER: Merci était en file d'attente mais nous avons un amendement qui n'a pas été accepté comme amical et nous avons besoin de passer au vote sur cette motion, et vous deux qui êtes sur la file d'attente je vous demande de nous donner votre vote rapidement.

JEFF NEWMAN: Je voudrais, je peux vous aider sur les droits agréés internationales, c'est savoir avec les déclarations des droits de l'homme et les droits civiques et politiques internationaux qui ont été ratifiés pratiquement par 190 membres des Nations unies, ça fait partie des lois internationales, un quart des articles d'incorporation des états avec lesquels on opère dans le cadre des législations des lois internationales.

Donc pour reconfirmer, juste pour confirmer ce qui est déjà fait au niveau du cadre légal de l'ICAN ça nous donne, ça donne au groupe de travail une certaine orientation, pour considérer ce que discute la deuxième version de WHOIS EPAIS.

JEFF NEWMAN: Ok, bon actuellement je vais laisser cela, je ne vais rien dire.

STEPHANE VAN GELDER: Merci pour les gens qui sont de ICANN, pour nous pensons la motion a été éditée et dans l'amendement avec des parthèses des grosse parenthèses, je vais demadner de faire l'appel pour voter sur cet amendement.

GLEN DE SAINT GERY: Certainement.

STEPHANE VAN GELEDEN: Non.

LANDRAI AGAI: Non.

MILTON BILL: Oui.

CHING CHIAO: Non.

YOAV KEREN: Non.

WENDY SELTZER: Oui.

MASON COLE: Non.

OSVALDO NOVOA: Non.

RAFIK DAMMAK: Oui.



BILL DRAKE: Oui.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Non.

JOHN BERARD: Non.

MARY WONG: Oui.

MILTON MULLER: Oui.

GLEN de SAINT GERY: Oui.

JOHN BERARD: Non.

DAVID TAYLOR: Oui.



JEFF NEWMAN: Non.

THOMAS RICKERT: Non.

MORGAN CLAIVART: Oui.

Jonathan ROBINSON: Non.

GLEN de SAINT GERY: Est-ce que j'ai appelé tout le monde? Mr. Va Gelder est-ce que l'amendement ça compte? Donc majorité.

STEPHANE VAN GELDER: Nous vérifions quelque chose nous nous assurons que tout le monde a été pris en compte, que nous connaissons la réaction de mr ZAID de savoir que Milton vote pour lui, et pour nous assurer aussi que c'est une simple majorité pour que l'amendement se soit correcte, est-ce qu'on a un compte?

Donc l'amendement n'est pas adopté, il ne sera pas inclut dans la motion et nous n'allons pas voter sur la motion elle-même. Je demanderai à Glenn de faire un vote d'appel sur la motion elle-même.

GLEN de SAINT GERY: Oui.

WENDY SELTZER: Je vais soulever une question, j'ai des réserves, je suis pour la recommandation, qu'aucun travail WHOIS ne continue jusqu'à ce que l'objectif de WHOIS a été spécifié.

Il ne s'agit pas d'une motion de ce type donc je peux soutenir celle-ci sans soutenir appuyer d'autre travail WHOIS, Merci.

Jonathan ROBINSON: Merci Stéphane, commentaire sur ce qu'a dit Wendy, je pense que dans le cadre du travail du conseil.

GLEN DE SAINT GERY: Jeff Newman.

JEFF NEWMAN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: John Berard.

JOHN BERARD: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: David Taylor.

DAVID TAYLOR: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wendy Seltzer.

WENDY SELTZER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wolfgang Kleinwachter.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Ching Chiao.

CHING CHIAO: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Milton pour joy s'il vous plait.



MILTON MULLER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: John Berard pour Zahid Jamil s'il vous plait.

JOHN BERARD: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Oswaldo Novoa.

OSWALDO NOVOA: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Rafik Damak.

RAFIK DAMAK: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Masson Cole.

MASSON COLE: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wolf-Ulrich Koben.

WOLF-ULRICH KOBEN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Stephan Van Gelder.

STEPHAN VAN GELDER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Yoav Keren.

YOAV KEREN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: William Drake.

BILLIAM DRAKE: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Brian Winterfeldt.

BRIAN VINTERFELDT: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Mary Wong.

MARY WONG: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Jonathan Robinson.

Jonathan ROBINSON: Oui.



GLEN DE SAINT GERY: L motion est adoptée à l'unanimité, merci Stephane.

STEPHANE VANE GELDER: Merci Glen. Nous allons aller au prochain article de l'ordre du jour.

Ah mon dieu j'ai oublié, j'ai tellement peur, tellement hâte de sortir d'ici c'est obscène, qui veut être la liaison? on doit déterminer une liaison du conseil pour ce groupe si quelqu'un est bénévole.

Personne ne se porte bénévole, donc nous allons renvoyer la discussion on va demander au conseil d'examiner par la suite pour s'assurer qu'une liaison est assignée, on va à l'article 9. Le groupe de travail IRTP partie C il a bien travaillé, pour que cela soit fait, ce travail nous parvienne avant la date butoir, pour la motion de cette réunion, c'est venu juste avant la date butoir c'était difficile de faire la motion avant la date butoir, je préfère la motion après la date butoir, je demande au conseil d'approuver cette motion, un examen malgré ce retard ce contre temps. Et le conseil est d'accord, je suis heureux de dire donc que nous allons tenir compte d'examiner cette motion aujourd'hui pour économiser du temps et je suis paresseux je ne vais pas lire la motion et je vais passer directement à la discussion sur cette motion, qui a été présentée par moi, et secondé par Wolf et amendé par Mary. Et l'amendement envoyé par Mary a été accepté comme étant un amendement amical par Wolf et moi, est-ce que vous voulez faire des commentaires sur cette motion avant de passer au vote, dans ce cas Glen pouvez vous faire un vote d'appel?

GLEN DE SAINT GERY: Wolfgang Kleinwachter.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Mary Wong.

MARY WONG: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Oswaldo Novoa.

OSWALDO NOVOA: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: John Berard.

JOHN BERARD: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: David Taylor.

DAVID TAYLOR: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: John Berard pour Zahid s'il vous plait.

JOHN BERARD: Désolé, je pensais que c'était Milton qui allait s'en occuper, Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wendy Seltzer.

WENDY SELTZER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Masson Cole.

MASSON COLE: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Ching Chiao.

CHING CHIAO: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Stephane Van Gelder.

STEPHAN VAN GELDER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wolf-Ulrich Koben.

WOLF-ULRICH KOBEN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Milton pour joy s'il vous plait

MILTON MULLER: Oui.



GLEN DE SAINT GERY: Jonathan Robinson.

Jonathan ROBINSON: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Rafik Damak.

RAFIK DAMAK: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Yoav Keren.

YOAV KEREN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Jeff Newman.

JEFF NEWMAN: Oui.



GLEN DE SAINT GERY: Brian Winterfeldt.

BRIAN WINTERFELDT: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Bill Drake.

BILL DRAKE: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: La motion est adoptée à l'unanimité, merci

STEPHANE VANE GELDER: Merci Glen, passons à la dernière motion de la journée cette motion a été proposée par CHING et secondée par RAFIK. C'est une motion pour initier un rapport de problèmes sur Rec 2 du groupe de travail sur les données d'enregistrement IRK et on va étendre CHING la même courtoisie que je viens de me donner et ne pas lui demander de lire la motion mais de passer directement à la discussion sur la motion s'il vous plait.

Nous allons, cette motion c'est pour initier un rapport sur les problèmes et demande un seuil de 25% de chaque chambre ou la majorité d'une

chambre ce qu'est un seuil spécifique qualifié et je vais demander un vote d'appel, Glen?

GLEN DE SAINT GERY: Owaldo Novoa.

OSWALDO NOVOA: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Milton pour Joy Liddicoat.

MILTON MULLER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Masson Cole.

MASSON COLE: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wendy Seltzer.

WENDY SELTZER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Rafik Damak.

RAFIK DAMAK: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wolfgang Kleinwachter.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Yoav Keren.

YOAV KEREN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT: Oui.



GLEN DE SAINT GERY: John Beraed pour Zahid Jamil.

JOHN BERARD: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Jeff Newman.

JEFF NEWMAN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Jonathan Robinson.

Jonathan ROBINSON: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: William Drake.

BILLIAM DRAKE: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: David Taylor.

DAVID TAYLOR: C'est la dernière fois que je vais le dire alors, Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Wolf-Ulrich Knoben.

WOLF-ULRICH KOBEN: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Brian Winterfeldt.

BRIAN WINTERFELDT: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Mary Wong.

MARY WONG: Oui. s'il vous plait.

GLEN DE SAINT GERY: Stephane van Gelder.



STEPHAN VAN GELDER: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Ching Chiao.

CHING CHIAO: Oui, avec plaisir

GLEN DE SAINT GERY: John Berard.

JOHN BERARD: Oui.

GLEN DE SAINT GERY: Passe, adopté à l'unanimité.

STEPHANE VAN GELDER: Merci Glen, donc c'est la dernière motion pour aujourd'hui. Nous allons passer à l'article 11 et nous avons maintenant en ligne Lyman, prêt à nous donner une mise à jour sur le rapport de sondage de faisabilité de relais représentant la vie privée pour que l'article soit discuté dans la session de clôture de demain, on devrait peut être avoir une discussion au niveau du conseil de toutes les façons on pourra le faire demain je



vais demander à BRIAN, où est-t-il? si ça lui va, s'il peut, pour passer la discussion de l'équipe de révision de WHOIS à la prochaine réunion.

BRIAN WINTERFELDT: Je pense que nous devons continuer la discussion sur la liste qu'on a travaillée dessus et faire une mise à jour, nous sommes prêts de trouver une lettre finale.

STEPHANE VAN GELDER: Je veux dire est-ce que ça vaut la peine de discuter demain?

BRIAN WINTERFELDT: Oui, je peux mettre tout le monde au courant, pas de problème.

STEPHANE VAN GELDER: On va faire ça, passons à l'article 11.

LYMAN CHAPIN: Vu les restrictions de temps ça va être difficile mais, juste de contexte. Pour revenir à 2011, peut être en Avril 2011 le conseil a accepté des études de différents aspects de WHOIS et je vais parler aujourd'hui de l'étude mentionnée auparavant sur les relais. Et on va explorer un échantillon de requêtes envoyées pour des noms de domaines certifiés, et je vais assumer que tout le monde sait de quoi je parle. Donc ce plan original a échoué parce qu'il y avait des échantillonnages et des dépendances de tiers, ils ont provoqué et disent qu'ils ne pouvaient pas

estimer avec précision la durée des études, donc le conseil de la GNSO a décidé à la place d'autoriser ce qu'on a appelé un pré-sondage de faisabilité, qui échantillonnerai les participants nécessaires pour fournir des données pour un sondage et une enquête complète pour savoir si cela vaudrait la peine de mener une étude complète qui fournirait des données qui sont non utilisables pour le conseil, ça ne vaudrait pas la peine de la mener donc. On devrait établir la faisabilité et dans la mesure du possible, informer la conception d'une étude complète pour avoir une complète réussite. Dont les participants devraient s'identifier.

Donc les conclusions de l'étude: la première chose c'est qu'une étude complète des Relay et Reveal serait faisable si cela a été défini en tenant compte des obstacles que nous avons identifiés. Vu ces barrières qui sont des contraintes sur des types de données qu'ils pourraient collecter. Nous devons conclure qu'une étude complète pourrait fournir quelques mais pas toutes des données anticipées par le conseil.

Ah désolé, j'ai fais une erreur.

Les originateurs de la requête et ceux qui devraient répondre, les fournisseurs ou proxy et les gens derrière demandent où il est, seraient enthousiastes à participer dans l'étude, c'est un peu une conclusion inattendue. Tous les protagonistes pensaient que cette étude serait utile, surtout les fournisseurs proxy qui se considèrent comme opérant au service légitime en observant les règles et les restrictions de leur activité. On pensait que ce serait une manière de se différencier des mauvais joueurs qui sont invoqué par des critiques des services proxy privacy pour ternir l'ensemble de l'industrie. La question la plus importante pour leur répondre les candidats potentiels c'est de

s'assurer la confidentialité des données dans le cas, pour pouvoir suivre les requêtes Relay et Reveal du début à la fin. Cette exigence de confidentialité signifierait que les données de l'étude seraient non spécifiques intrinsèquement, agrégées et anonymisées, Ils seraient, ça ne serait pas une collecte Relay et Reveal de traitement de requêtes, de scénarios et de manifestations qui anticipent dans le RFP original anticipé par le conseil. On va déterminer que ce n'est pas possible de collecter, de mettre en avant ces données qui seraient une collecte des requêtes Relay et Reveal, mais on pourrait collecter des données agrégées et Anonymisées pour avoir un sentiment du nombre de demandes et la distribution des résultats.

La conclusion, logiquement, c'est que les résultats de ces études ne vont pas seulement satisfaire les attentes, et nous sommes très concernés sur la validité des statistiques de la façon de vérifier de façon indépendante donc une recommandation avec de nouvelles études pour pouvoir fournir une information sur les pratiques courantes des fournisseurs de Proxy, le nombre agrégé de Reveal et de requêtes de Relay et de fournir des chiffres non spécifiques, on va dire non attribuables mais spécifiquement identifiables caractérisation de relais, de requêtes de reveal ou de Relais. Et nous pourrions aussi fournir l'information sur les relations qui existent couramment entre ceux qui font la réception et ceux qui font le processus de Relais et de requête de Reveal. Une nouvelle étude donc, suggérerait un résultat que nous avons fait, une étude de faisabilité pour informer un PDP ou autre processus de politique comme décidé par le comité sur la façon dont nous gérons les requêtes Relais et Reveal, les processus utilisés par les fournisseurs aujourd'hui et qui bien sûr demanderont des actions

additionnelles par le conseil, il y a un lien. Nous avons fourni beaucoup de détails. Et évidemment je demandais à ce que nous passions au-delà aujourd'hui parce que nous n'avons pas beaucoup de temps mais nous allons présenter un Webinar à la mi-août et il y aura donc un enregistrement de cela sur le site.

STEPHANE VAN GELDER: Merci pour le rapport, est-ce que quelqu'un a des questions?

JOHN BERARD: La seule question que j'ai c'est, malgré que l'approche n'ait pas été exactement ce à quoi vous vous attendiez au départ, nous pourrions avoir des données actionnables et qui auraient de la valeur.

LYMAN CHAPIN: Oui la distinction principale est de croire qu'il y a une intention originale pour accumuler un ensemble de données qui consisterait à une série d'exemplaires de relais de demandes de Relais et de Reveal qui ont été mis à travers le processus à travers le système que nous avons de plusieurs centaines, plusieurs milliers, de dizaines de milliers de rapports individuels. Certains d'eux représentent par exemple les processus de requêtes de Relais et Reveal et à un certain niveau d'individualisation, ils ne sont pas disponibles dans certains cas parce qu'il y a des principes fondamentaux. Il faudrait qu'ils puissent ajouter des instrumentations à leurs systèmes en place simplement pour fournir des données l'étude ICANN.

STEPHANE VAN GELDER: Merci, est-ce qu'il ya d'autres questions?

Je vous remercie de cette mise à jour. Avant de passer à d'autres éléments nous allons passer à la question 14, on va donner le temps à Mary de se rattraper. Nous voulons remercier les conseillers partants, comme il en est l'habitude à chaque réunion annuelle. Nous devons dire merci aux gens qui ont servi au comité conseil, ils ont passé beaucoup de temps et donné beaucoup d'efforts au travail qui est effectué au niveau du conseil, nous voulons les remercier bien sûr. Et souhaiter la Bienvenue à de nouveaux membres du conseil nous aurons mis en place ces conseillers après nous allons conclure cette réunion et nous allons faire les élections pour les nouveaux directeurs. Avant de faire ça et de la part du conseil nous voudrions donc remercier les conseillers partants et de les applaudir.

David Taylor (applaudissements).

Restez debout pour Carlos Aguirre (applaudissements)..

Bill Drake. (applaudissements)..

Rafik Dammak. (applaudissements)..

Et Mary Wong. (applaudissements)..

Merci beaucoup, Merci Alan vous avez un AOB à proposer mais vous devez vous dépêcher, oui s'il vous plait.



ALAN GREENBERG: Oui un commentaire rapide. Je dis le personnel a publié les politiques d'enregistrement d'expiration de ICANN. Le personnel d'ICANN a donc publié la politique de recouverture des registres des enregistrements expirés. Et Dimanche ALAC a célébré la quatrième anniversaire de la demande d'assurance de ces rapports. Nous devons vraiment travailler plus vite.

STEPHANE VAN GELDER: Merci Alan je voudrais aussi parler des gens qui vont partir de l'équipe de Leadership qui ont fait beaucoup de beau travail avec le conseil. Jeff Neuman et Wolf-Ulrich Knoben les vice-présidents (applaudissements). Et au cas où vous vous poseriez la question pourquoi il y a des feux d'artifice c'est parce que c'est les 40 ans de JEFF il ya pas très longtemps donc il a passé son anniversaire avec nous donc on voulait vraiment lui faire honneur, JEFF Joyeux anniversaire (applaudissements et chants d'anniversaire du public).

Et avec ça nous pouvons passer, oh pardon DAVID, est-ce que?

DAVID OLIVE: Oui je m'appelle David Olive, de la part du personnel nous avons des cadeaux pour les conseillers et notre président estimé nous avons aussi un anniversaire, pour ceux qui n'avaient pas été avec nous à Amsterdam nous aimerions célébrer le 10eme anniversaire du GNSO. (Applaudissements).



Mais avant que cela fonde j'aimerais vraiment souhaiter un Joyeux Anniversaire à JEFF. Et nous voulons vraiment vous remercier pour la continuité de nous présenter ces cadeaux

STEPHANE VAN GELDER: Y'a-t-il d'autres commentaires?

JEFF NEUMAN: d'abord je vais passer le micro à David.

DAVID TAYLOR: JEFF m'a passé la parole à son 40eme Anniversaire

JEFF NEUMAN: Il devient vieux.

Oui Stephane, de la part du conseiller nous voulons vous remercier de nous avoir guidés durant ces dernières années, nous étions dans des eaux très troubles. Vous avez fait un très très bon travail, le problème c'est que vous ne pouvez vraiment pas conduire donc je vous donne quelques cadeaux de la part des membres du conseil. (Applaudissements) Je vais commencer avec un cadeau

STEPHANE VAN GELDER: C'est Noël!



(Applaudissements)

DAVID TAYLOR: Et le personnel.

STEPHANE VAN GELDER: Je suis vraiment dépassé, je ne sais pas quoi faire, Jonathan me donne un cadeau qui est enveloppé avec le papier qui a les motions du conseil. J'ai reçu une Porsche. Vous voulez vraiment que j'ouvre tous ces cadeaux maintenant?

J'ai un Autobus qui dit Toronto.

Glen je vais peut être avoir besoin d'aide.

Une Mustang, donc une voiture Mustang, ou une Ford je ne suis pas trop sur.

Une Ferrari, vous avez certainement compris que je suis vraiment un fanatique de voitures.

Une Lamborghini. David et la vraie Lamborghini elle est où?

Une voiture du 24h du mans. Je ne suis propriétaire d'aucune de ces voitures au faite.

Une voiture d'un gagnant français.

Une NSX. Je pense que j'ai tout bien compris.

Une Clé USB, ou c'est un Thermomètre ça?

Une Carrera GT.

Encore une Porsche, une Porsche, encore une!

On n'a jamais assez de Porsche.

Et une autre voiture d'un gagnant français. Merci, merci je suis vraiment surpassé là, je suis, je ne sais quoi dire.

(Applaudissements).

Alors je vais dire merci beaucoup malgré tout je suis très touché, profondément touché, ça a été un moment incroyable, 4 ans au conseil j'ai vraiment beaucoup apprécié travailler avec vous. J'espère que vous ne m'avez pas trouvé trop difficile. Je voudrais souhaiter à THOMAS et à Jonathan la meilleure chance dans les élections qui viennent, et chacun d'entre vous qui restez au conseil ou qui vont rejoindre le conseil, beaucoup de chance. Et je voudrais vous dire de toujours d'être fiers de ce que vous faites. Soyez fiers du conseil. Je pense que c'est une très bonne institution, c'est une bonne réflexion du processus multipartis ascendant, c'est un modèle que je trouve fascinant depuis que je suis arrivé à ICANN moi-même. Et je pourrais aussi dire peut être que 2 mots, juste pour remercier le personnel, et pour le travail incroyable, le support incroyable qu'ils nous fournissent à moi, au conseil, à l'équipe de Leadership qui a servi. Merci beaucoup à chacun d'entre vous. GLEN, ça va être très difficile de ne pas être embêté, je ne vais pas dire embêté mais enfin bon, vous avez été incroyable. Je n'ai jamais

personnellement eu une aussi bonne relation de travail avec n'importe qui dans ma vie, encore merci beaucoup.

(Applaudissements).

Et avec ça, cette réunion est finie, et je suis en vacances, au revoir!

Nous allons revenir dessus, ne repartez pas, nous allons recommencer tout de suite parce que je voudrais demander que les conseillers partants descendent de la scène et je voudrais demander à ce que les nouveaux conseillers montent sur la scène.

Volker Greimann, pour les registrars.

Petter Rindforth, pour les IPC.

(Applaudissements).

Ensuite nous avons Maria Farrell pour le NCSG.

(Applaudissements).

Bienvenue Maria.

Magaly Pazello pour le NCSG.

Et David Cake pour le NCSG aussi, Bienvenue David.

Jennifer Wolfe a du partir malheureusement, elle avait un avion et elle n'a pas pu rester avec nous, elle rejoindra le conseil en tant que la personne élue pour le non-com non votant pour un deuxième terme. Je voudrais demander aux conseillers de s'asseoir, excusez moi, j'organise

mon garage. Nous allons continuer avec le seul élément que nous avons sur l'ordre du jour pour aujourd'hui.

Donc nous re-recommençons avec l'appel du nouveau conseil, GLEN si vous pouviez faire ça.

GLEN DE SAINT GERY: Merci STEPHANE.

Jeff Newman.

JEFF NEWMAN: Encore ici.

GLEN DE SAINT GERY: Ching Chlao.

CHING CHIAO: Présente.

GLEN DE SAINT GERY: Jonathan Robinson.

JONATHAN ROBINSON: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Masson Cole.

MASSON COLE: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Yoav Keren.

YOAV KEREN. Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Volker Greimann.

Volker Greimann: Content d'être ici.

GLEN DE SAINT GERY: Thomas Rickert.

Thomas Rickert: Present.



GLEN DE SAINT GERY: Lanre Ajayi.

LANRE AJAYI: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Zahid Jamil, il n'est toujours pas sur le conseil, non excusez moi il est absent, mais nous avons un proxy de John Berard.

JOHN BERARD: Oui ici.

GLEN DE SAINT GERY: Brian Winterfeldt.

BRIAN WINTERFELDT: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Petter Rindforth.

PETER RINDFORTH: Présent.



GLEN DE SAINT GERY: Oswaldo Novoa.

OSVALDO NOVOA: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Wolf-Ulrich Knoben.

Wolf-Ulrich Knoben: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Maria Farrell

MARIA FARELL: Présente.

GLEN DE SAINT GERY: Wendy Seltzer.

WENDY SELTZER: Présente.

GLEN DE SAINT GERY: Magaly Pazello.



MAGALY PAZELLO: Présente.

GLEN DE SAINT GERY: DAVID CAKE.

DAVID CAKE: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: JOY LIDDICOAT est absente mais nous avons MILTON qui est un
alternate temporaire. JOY JOY JOY!

GLEN DE SAINT GERY: Wolfgang Kleinwachter

WOLFGANG KLEINWACHTER: ICI.

GLEN DE SAINT GERY: Et Jennifer Wolf qui malheureusement n'est pas avec nous.

Alan Greenberg.



ALAN GREENBERG: Présent.

GLEN DE SAINT GERY: Han Chuan Lee.

HAN CHUANG LEE: Présent.

STEPHANE VAN GELDER: Merci, est-ce qu'il ya des amendements, ou des mises ç jour ou des déclarations d'intérêt, s'il vous plait? Je n'en entends aucune.

GLEN DE SAINT GERY: Oui il y en a.

STEPHANE VAN GELDER: Ah il y en a

GLEN DE SAINT GERY: Oui, PETTER RINDFORTH, DAVID CAKE, MARIA FARRELL, MAGALY PAZELLO, JENNIFER WOLFE, ont fourni des déclarations d'intérêt.

STEPHANE VAN GELDER: Merci Glen, nous avons deux sur l'ordre du jour. Pour ceux qui veulent les lire, nous allons passer à l'élément n° 2 c'est le dernier élément pour



aujourd'hui, nous allons passer au vote du nouveau président du GNSO. Nous avons reçu 2 nominations de Jonathan Robinson et Thomas Rickert. Le conseil a eu des réunions avec des sessions questions/réponse avec ces deux candidats durant le week-end et c'est, les deux candidats, on a donné l'opportunité à ces deux candidats pour qu'ils expliquent leur position et d'interagir avec le conseil avant cette élection, nous allons donc passer à l'élection, nous allons faire comme d'habitude avec un vote clos, et on va vous donner une enveloppe par Glen. Cette enveloppe contient un vote, un bulletin écrivez s'il vous plait, écrivez votre choix sur le bulletin et donnez l'enveloppe à Glen qui les ramassera. Sur le bulletin vous allez voir 3 options: Jonathan Robinson, Thomas Rickert et aucun d'entre eux. Votez pour une de ces options s'il vous plait. Gardez vos votes secrets. Et redonnez vos votes à Glen.

C'est le premier tour, nous allons voir si nous avons besoin du 2eme tour. Après avoir reçu les résultats. En attendant est-ce que je peux demander si quelqu'un a mon mégaphone?

Nous avons le résultat du 1^{er} tour des élections, pour la présidence du conseil. Les candidats nommés par les partis ont reçu 80,61% des voix, les partis non-contractuels ont 40 et quelques points de pourcentages de ce groupe.

Le candidat nommé par le groupe. Ça devient compliqué donc on va utiliser des noms.

Jonathan a reçu 23.8% des votes des partis non-contractuels.

Thomas a reçu 76.92% des votes de la part des partis non-contractuels.

Chaque candidat a reçu le seuil requis de 60% minimum de chacun des partis et pourrait considérer pour un 2eme tour. Et le candidat qui a le plus de chiffre pourra continuer au 2eme tour est Jonathan avec 108.79% des votes. Donc nous allons faire un 2eme vote. Avec Jonathan sur votre bulletin vous aurez le choix entre Jonathan et personne d'autre, rien seulement. Nous allons utiliser la même procédure. GLEN va vous distribuer les mêmes morceaux de papier, et s'il vous plait retournez les vers GLEN. Merci.

WENDY SELTZER:

Mr Chair.

STEPHANE VAN GELDER:

S'il vous plait, qui?

WENDY SELTZER:

Mr Président intérimaire. Je voudrais que nous votions, je me demandais si nous pouvions voter sur une acclamation sur ce tour?

STEPHANE VAN GELDER:

Est-ce que quelqu'un a une objection?

WOLF-ULRICH KNOBEN: Je voudrais quand même signaler mon opinion, je suis en faveur d'un ballottage.

STEPHANE VAN GELDER: Il n'y a pas d'opposition à cette proposition donc nous continuons avec les bulletins, merci.

Si je peux avoir votre attention pour une minute. Nous avons les résultats. Dans les parties contractuelles le vote a été unanime pour JONHATTAN.

Dans la chambre des partis non-contractuels, il y avait 2 votes pour Rien.

Donc Jonathan est votre nouveau président.

Très bien joué, félicitations Jonathan. Je ne sais pas si vous voulez clôturer la réunion. Je veux bien vous laisser la main.

JONATHAN ROBINSON: Non je suis heureux de vous laisser la parole, merci tout le monde.

STEPHANE VAN GELDER: Thomas pardon?

THOMAS RICKERT: Je voudrais être la première personne à féliciter Jonathan, je vous souhaite plein de bonnes choses pour votre poste de président du



conseil GNSO je suis certainement un petit peu déçu mais je vous assure que vous aurez tout mon soutien, je travaillerai avec vous du mieux de mes capacités. Merci.

JONATHAN ROBINSON: Merci Thomas, vous m'avez donné beaucoup de travail, vous m'avez bien testé, j'apprécie vraiment ce que vous avez dit, merci à tout le monde sur le conseil pour leur soutien et pour leur vote.

STEPHANE VAN GELDER: Merci, si je pouvais juste faire écho de ces remerciements, et aussi, mes félicitations à vous THOMAS. Merci et je voudrais féliciter surtout Jonathan parce qu'il a été élu. Je lui souhaite plein de bonnes choses. Je suis sur que vous allez faire du bon travail. Je voulais aussi vous dire, noter que la chambre des partis contractés a nommé aussi Masson Cole comme vice-président, et en tant que vice-président pour ce terme, Masson. Bien joué, je n'ai pas reçu de notification du NCPH mais je suppose que cela va suivre, est-ce qu'il y a eu un vice-président qui a été nommé de la part du NCPH? Je suis sur que ça va se passer d'ici les quelques jours à venir. Avec cela merci à tout le monde, et passez une bonne soirée avec le Gala, Le GNSO, le conseil se retrouve demain pour récapituler. Merci.